



Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

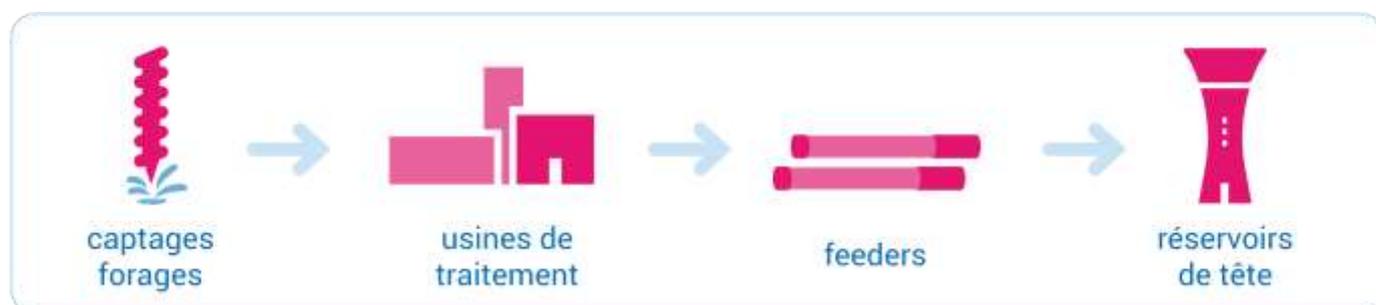
Affiché le 07/07/2017

ID : 056-255601072-20170707-CS_2017_038-DE

Syndicat de l'Eau du Morbihan
27 rue de Luscanen – CS 72011
56001 VANNES Cedex

SERVICE PUBLIC

DE PRODUCTION ET TRANSPORT D'EAU POTABLE



Exercice 2016

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable
pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Modes de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	13
1.4.	Eaux brutes.....	14
1.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	14
1.4.2.	Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan	18
1.5.	Eaux traitées.....	20
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2016 ..	20
1.5.2.	Production	20
1.5.3.	Conventions d'échanges d'eau	24
1.5.4.	Achats d'eaux traitées	24
1.5.5.	Volumes vendus au cours de l'exercice	25
1.5.6.	Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation – compétence Transport	27
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	30
2.1.	Modalités de tarification.....	30
2.1.1.	Tarifification – compétence Production	30
2.1.2.	Tarifification – compétence Transport	32
2.2.	Recettes pour la compétence Production.....	33
2.3.	Recettes du budget Transport-Négoce	35
3.	Indicateurs de performance	37
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	37
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	42
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	44
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	44
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	44
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	45
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	45
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	46
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	51
4.	Financement des investissements.....	53
4.1.	Montants financiers	53
4.2.	État de la dette du service	55
4.3.	Amortissements	56
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude.....	56
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	57
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	58

ANNEXES

Annexe 1 : Structure budgétaire

Annexe 2 : liste des marchés Production et Transport notifiés en 2016

Annexe 3 : Plan Pluriannuel d'Investissement

Annexe 4 : Notice d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) - 2016

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau :

- Communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : syndicat de l'Eau du Morbihan
- Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : **Production et Transport de l'eau potable** au 1^{er} janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : Distribution. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétence optionnelle faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

- Composition et organisation (au 31 décembre 2016) : Eau du Morbihan est composé de 99 membres dont 9 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 86 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur **227 communes**.
- Par ailleurs, depuis 2014, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées au syndicat.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation du syndicat de l'Eau du Morbihan (situation jusqu'au 31 décembre 2016).

Le périmètre du syndicat au titre des compétences obligatoires Production-Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues).

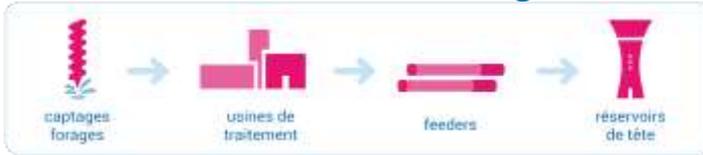


- Existence d'une CCSP Oui Non

A signaler :

Au 1^{er} janvier 2017, deux communes nouvelles ont été créées, La Gacilly et Carentoir, rejoignent la liste des trois communes nouvelles créées au 1^{er} janvier 2016 (Theix-Noyal, Evellys et Val d'Oust). Des modifications interviendront d'ici le 1^{er} janvier 2020 au plus tard, pour intégrer la prise de compétence eau potable au niveau des communautés de communes et d'agglomération; le mécanisme de représentation – substitution s'opèrera.

1.2. Modes de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie intéressée
 gérance
 marché de prestation de services
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public.

Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1^{er} janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan. Des avenants ont été signés afin de préciser la situation respective des entités ayant gardé la compétence Distribution et de Eau du Morbihan, au regard des droits et obligations qui résultent de l'exécution des contrats. De la même façon, pour les contrats transférés dans leur intégralité à Eau du Morbihan, des avenants ont été signés pour distinguer les éléments propres à la compétence Production-Transport et à la compétence Distribution.

Bilan des contrats d'exploitation concernant Eau du Morbihan :

Nombre d'affermages	20
Nombre de marchés de services	20

L'exercice 2017 correspondra à la signature des trois avenants restants ; ils concernent les contrats d'affermage sur les périmètres initiaux des : syndicat mixte d'Auray-Belz-Quiberon* (SAUR), Pluvigner - syndicat mixte d'Auray-Belz-Quiberon* (STGS) et SIAEP d'Hennebont-Port Louis (SAUR).

* pour mémoire, dorénavant AQTA

De plus, un accord a été formalisé avec la commune de Langonnet.

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- Nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du contrat d'exploitation
- Nom du délégataire ou du prestataire
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Numéro et date d'avenant actant du transfert à Eau du Morbihan
- Nombre d'avenants depuis le 1^{er} janvier 2016 et nature des avenants (en dehors des avenants de transfert)

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collèges territoriaux (CT).

Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan Production et Distribution - 2016

■ Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable □ Périmètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2016		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Blavet Evel / Baud	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4	1	17/02/12	4	15/01/16	Intégrer les modifications opérées sur les équipements. Repréciser les modalités financières inhérentes au changement de réactifs.
CT Blavet Evel / Moustoir	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	17/02/12			
CT Blavet Evel / Locminé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	2	08/02/12			
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	1					
CT Blavet Océan / Trévidel	prestation de services	SAUR	01/01/2016	1+(2x1)							
CT Auray-Belle Ile / AQTA	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	6			6	15/03/17	Acter les compétences « production et transport de l'eau » à Eau du Morbihan et Distribution à AQTA (exSMABQ). Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA et prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	affermage	STGS	01/01/2008	14	31/12/2021	3			3	15/03/17	Acter les compétences « production et transport de l'eau » à Eau du Morbihan et Distribution à AQTA (exSMABQ). Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA et prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5	3	08/02/12			
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12			
CT Ellé-Inam / Gourin Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	5	31/12/2019	1			1	30/01/17	Fiabiliser et améliorer le transfert de la carrière vers l'UP de Toulre.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 15625560172-20170707-052047-038-DE

■ Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable □ Périmètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2016		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Ellé-Inam / Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019						
CT Ellé-Inam / Guiscriff	affermage	SUEZ	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	29/02/12			
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Régie avec assistance technique	SAUR	01/01/2016	1+(2x1)							
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	SUEZ	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	12/03/12			
CT Ellé-Inam / Langonnet	régie										
CT Scorff amont / Guémené	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	2	1	05/04/12			
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	prestation de services	SAUR	01/08/2015	6 ans et 5 mois	31/12/2021						
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	7	31/12/2021						
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	2	12/11/12			
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4	2	17/02/12	4	24/05/17	Acter l'arrêt de Pont Sal et en conséquence les rémunérations à raccorder un indic
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	17/02/12			
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	23/04/13			

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-25560-1072-20170707-CS-2017_038-DE

■ Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable
 ■ Périmètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2016		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Vannes nord / SIAEP Elven	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	14/05/12			
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	affermage	SAUR	01/01/2007	10	31/12/2016	2	2	30/03/12			
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	prestation de services	SAUR	01/07/2016	5,5	31/12/2021	1			1	24/05/17	Intégrer l'exploitation de l'UP de Trégat pour une période de deux mois à partir du 01/01/17.
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5	2	29/02/12	4 et 5	13/05/16 et 07/02/17	4 : Substituer le SIAEP de Brocéliande au SIAEP d'origine, mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indice dans les formules de révision, reprendre l'ensemble des dispositions de l'avenant n°3. 5 : En distribution, étendre le périmètre du contrat de Ploërmel en résiliant les contrats de Mauron et la Trinité Porhoët. En production, les dispositions des contrats initiaux sont conservées, ainsi que les échéances.
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	affermage	SAUR	01/01/2009	10	31/12/2018	5	1	12/03/12	4 et 5	13/05/16 et 07/02/17	Idem CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le **07/07/2017**
 ID : 056-255801072-20170707-CS_2017_038-DE

■ Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable
 ■ Périmètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2016			
							N°	date visa	N°	date visa	objet	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	5	2	17/02/12	4 et 5	13/05/16 et 07/02/17	4 : Substituer le SIAEP de Brocéliande au SIAEP d'origine, mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indice dans les formules de révision, reprendre l'ensemble des dispositions de l'avenant n°3. 5 : En distribution, étendre le périmètre du contrat de Ploërmel en résiliant les contrats de Mauron et la Trinité Porhoët. En production, les dispositions des contrats initiaux sont conservées, ainsi que les échéances.	
CT Ploërmel / Monterrein	Régie avec assistance technique	SAUR	04/08/2014	1,42	31/12/2016							
CT Oust Moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	2	1	08/02/12				
CT Oust moyen / Réguieny	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12				
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	08/02/12				
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12				
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	3	1	08/02/12				
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	1	08/02/12				

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-255601072-20170707-CS_2017_038-DE

Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable
 Périmètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2016		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau.
CT Aff / SIAEP Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Questembert / SIAEP Questembert	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	2	30/03/12			
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	6	3	08/02/12	6	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
Interconnexions	prestation de services	SAUR	01/01/2012	5	31/12/2016	1			1	03/05/16	Intégrer de nouveaux patrimoines

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

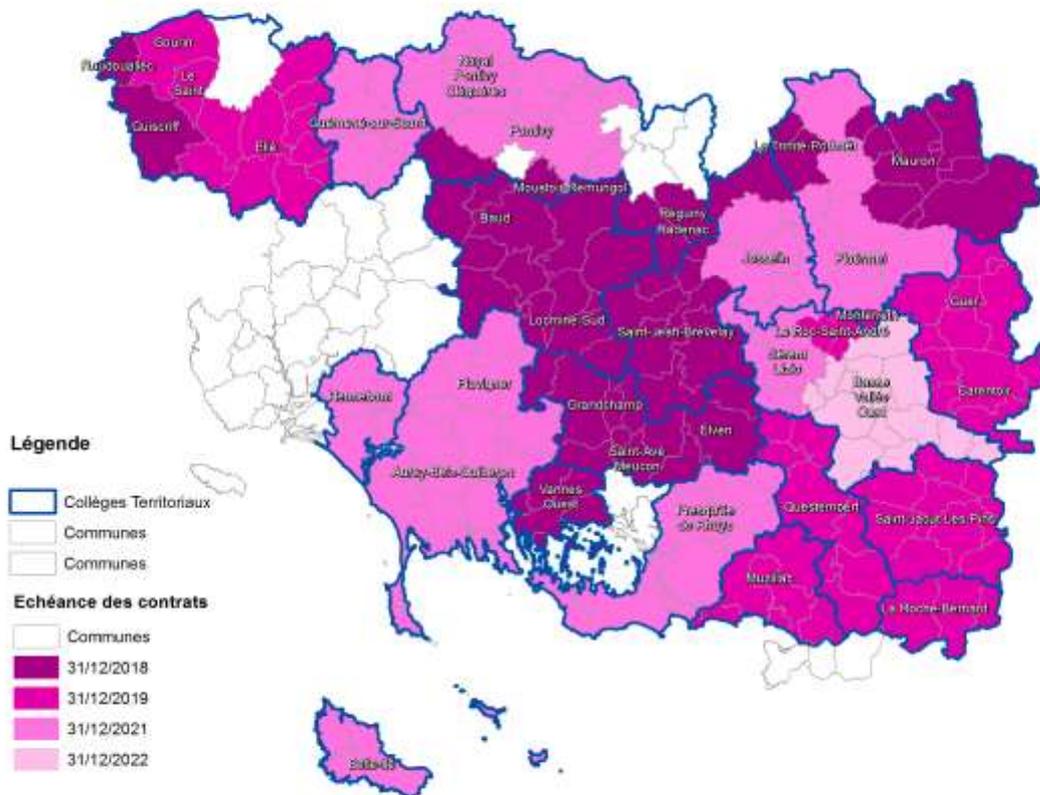
UP : Unité de production

RS : Règlement de service

A signaler : Deux procédures étaient en cours en 2016, compte-tenu des échéances des contrats d'exploitation au 31/12/2016.

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
Interconnexions	Prestation de services	SAUR	01/01/2017	5	31/12/2021	Transport
CT Ploërmel / Monterrein	Régie avec assistance technique	SAUR	01/01/2017	2+(1)		Production

Echéance des contrats sur le périmètre Production (état au 31/12/2016)



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil – sur le patrimoine identifié comme relevant de la compétence Production-Transport
Renouvellement	des canalisations <6m, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	maintenance des ascenseurs de réservoirs, surveillance des ouvrages de retenue d'eau, traitement des boues

Eau du Morbihan prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, des forages, du génie civil
-----------------------	--

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Bien que le service public d'eau potable Production – Transport ne soit pas directement concerné par l'indicateur descriptif : estimation de la population desservie, le tableau ci-après indique les chiffres sur les deux niveaux de périmètre de Eau du Morbihan à titre d'information.

Les chiffres sont établis à partir des enquêtes INSEE.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2016	Population DGF 2016
Au titre de la compétence Production-Transport	509 072	575 480
Au titre de la compétence Distribution	193 373	211 039

(Source : population INSEE mise à jour en décembre 2016 + population DGF 2016 pour la part des résidences secondaires)

1.4. Eaux brutes

1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable **prélève 26 941 352 m³ pour l'exercice 2016.**

	Exercice 2015	Exercice 2016
Volume prélevé sur le périmètre entier (en m³) :	31 701 515	26 941 352
dont une part en eaux souterraines (en m ³) :	6 489 988	6 249 663
dont une part en eaux superficielles (en m ³) :	25 211 528	20 691 689
Soit un pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé :	20%	23%

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque point de prélèvement :

- Périmètre et commune d'implantation
- Nom de l'ouvrage
- Volumes prélevés en 2015 et 2016
- Nature de la ressource (*ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine*)

L'unité de production de Mangoër II, mise en service en 2015, est une unité de sécurisation à l'échelle de Eau du Morbihan.

Commentaires :

L'évolution significative enregistrée entre 2015 et 2016 s'explique par l'attribution de l'unité de production (UP) de Langroise à Lorient Agglomération par arrêté préfectoral du 29 avril 2016.

A périmètre équivalent (soit en retirant le volume prélevé pour l'UP de Langroise pour 2015), le volume total prélevé est stable sur 2015 et 2016, avec une légère modification dans la répartition eaux souterraines/eaux de surface : soit 24% - 76% en 2015 et 23% - 77% en 2016.

Prélèvements 2015 et 2016 sur le territoire Eau du Morbihan Production

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2015	Prélèvement (m³) 2016	Nature de la ressource
CT Auray-Belle Ile / CCBI	LE PALAIS/SAUZON/LOCMARIA	Retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompages EB : Locqueltas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety	485 706	505 879	ESU
CT Ellé-Inam / Gourin	GOURIN	Prélèvement de Conveau	107 248	105 378	ESO
	GOURIN	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	586 254	862 564	ESU
CT Ellé-Inam / Guisriff	GUISRIFF	Prélèvement de la Station de Cadigué	111 569	113 905	ESO
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7)	142 748	129 708	ESO
CT Ploërmel / Monterrein	MONTERREIN	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	16 282	15 943	ESO
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	LE SOURN/MALGUENAC	Prélèvement de St Patern - Guily - Pont er Griol	335 933	285 951	ESO
	CLEGUEREC/MALGUENAC	Prélèvement de Poulglass	138 337	143 666	ESO
	PONTIVY	Prélèvement du Déversoir - Blavet	2 182 417	2 199 873	ESU
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	81 204	72 138	ESO
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SERENT	Prélèvement de Bréman-Brancelin	193 939	238 932	ESO
	QUILY	Prélèvement de Blogo-Pouho	11 486	9 798	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SAINT-NOLFF	Prélèvement de Saint-Colombier	210 365	154 991	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	PLOUHINEC	Prélèvement Pont Mouton	-	145 309	ESO
	HENNEBONT	Prélèvement de Langroise - Blavet + Kersalo	4 613 415	-	ESU
CT Blavet Evel / Baud	BAUD	Prélèvement du Guern - Blavet	1 418 374	1 489 989	ESU
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	GRAND-CHAMP	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	412 407	158 619	ESO

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-255601072-20170707-CS_2017_038-DE

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2015	Prélèvement (m³) 2016	Nature de la ressource
CT Scorff amont / Guémené	LOCMALO	Prélèvement de Plaisance-Scorff	204 444	266 340	ESU
	PLOERDUT	Prélèvement de Coët Even (puits et forage)	44 769	7 285	ESO
CT Ellé-Inam / Ellé	PRIZIAC	Prélèvement de Kervrehan	133 969	112 475	ESO
	PLOURAY	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	123 792	115 788	ESO
	LE FAOUE	Prélèvement de Barrégant-Ellé	432 669	251 721	ESU
	LE FAOUE	Prélèvement de Lindorum	95 556	54 748	ESO
	LANVENEGEN	Prélèvement de la station de Penneven	25 350	27 638	ESO
CT Oust aval / BVO	SAINT-CONGARD	Prélèvement de Bellée (Oust et La Claie)	1 298 271	1 220 593	ESU
	MISSIRIAC	Prélèvement de Blouzereuil	123 864	130 764	ESO
CT Vannes est Rhuy / SIAEP Rhuy	TREFFLEAN	Prélèvement de Cran	357 377	414 171	ESO
	THEIX	Prélèvement de la retenue de Trégat	1 878 449	1 786 308	ESU
CT Aff / SIAEP Carentoir	CARENTOIR	Prélèvement de Siloret	162 339	198 012	ESO
	CARENTOIR	Prélèvement de Fondemay	215 326	159 970	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	PAIMPONT (Ille et Vilaine)	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	417 459	421 771	ESO
CT Muzillac / Muzillac	MUZILLAC	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	863 696	946 956	ESU
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	LES FORGES	Prélèvement du Pré d'Abas - Casteldeuc	-	90 366	ESO
CT Blavet Evel / Moustoir	PLUMELIAU	Prélèvement de Rimaison - Blavet	457 460	457 709	ESU
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SEGLIEN	Prélèvement de Keranna	65 774	48 155	ESO
	CLEGUEREC	Prélèvement de Mangoër - Blavet	1 393 115	1 567 860	ESU
	NEUILLAC	Prélèvement du Porzo - Valvert	98 647	-	ESU
	MALGUENAC	Prélèvement du Sence	94 696	80 606	ESO

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-25601072-20170707-CS_2017_038-DE

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2015	Prélèvement (m³) 2016	Nature de la ressource
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	CLEGUEREC	Prélèvement Mangoër II	1 408 787	2 122 460	ESU
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	PLOËRMEL	Prélèvement du Lac au Duc	1 689 327	1 931 610	ESU
	GUILLAC	Prélèvement La Herbinaye	620 001	574 559	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	QUESTEMBERT	Prélèvement du Logo - Pilaire	139 807	146 598	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SAINT-AVE	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	346 053	332 786	ESO
	SAINT-AVE	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	318 121	263 126	ESO
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	RIEUX	Prélèvement Les Moulins	96 608	87 537	ESO
	SAINT-JACUT-LES-PINS	Prélèvement Gué Blandin	275 282	259 750	ESO
	BEGANNE	Prélèvement de Carrouis	126 327	94 047	ESO
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	SAINT-JEAN-BREVELAY	Prélèvement d'eau Kerdaniel	36 284	37 336	ESO
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	PLOUGOUMELEN	Prélèvement de la retenue de Pont-Sal	-	-	ESU
CT Aff / Guer	MONTENEUF	Prélèvement du Bézier (forage du Pouilo) - Houssa	162 070	146 269	ESO
	BEIGNON	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	550 848	566 478	ESO
CT Blavet Evel / Locminé	LA CHAPELLE-NEUVE	Prélèvement de Kerjosse	256 793	187 017	ESO
CT Oust aval / Roc Saint André	LE ROC SAINT ANDRE	Prélèvement de Prassay	93 320	114 262	ESO
CT Oust moyen / Régigny	RADENAC	Prélèvement Pertui Rouge	199 406	174 554	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	PLUVIGNER	Prélèvement de Kergoudeler (puits et forage)	228 464	362 842	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA	HOEDIC	Prélèvement de Hoedic forages	14 018	15 671	ESO
	ILE-D'HOUAT	Prélèvement de Houat - Salus (forage+puits)	24 797	25 303	ESO
	PLUNERET	Prélèvement de la retenue de Tréauray	5 580 496	4 507 268	ESU

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-265601072-20170707-CS_2017_038-DE

1.4.2. Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan



Eau du Morbihan assure les obligations relevant de la sécurité des barrages au titre des articles R214-112 et suivants du code de l'environnement, transférés en pleine propriété ou mis à disposition.

La gestion des sites (application des consignes de gestion, relevé des appareils d'auscultation, registre d'exploitation, entretien courant, débroussaillage...) est souvent confiée aux exploitants respectifs des services d'eau (SAUR et VEOLIA) dans le cadre de leurs obligations contractuelles.

Le suivi de chaque barrage fait l'objet de marché spécifique ; les bureaux d'études agréés présents sont : ISL, GEI Ginger, ARTELIA et SAFEGE.

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque barrage :

- Nom du barrage
- Capacité totale
- Commune d'implantation
- Collectivité d'origine (ainsi que le partage éventuel)
- Arrêté de classement et classe (de A à D*).

*Les barrages sont classés de A à D selon la hauteur du barrage et le volume de la retenue.

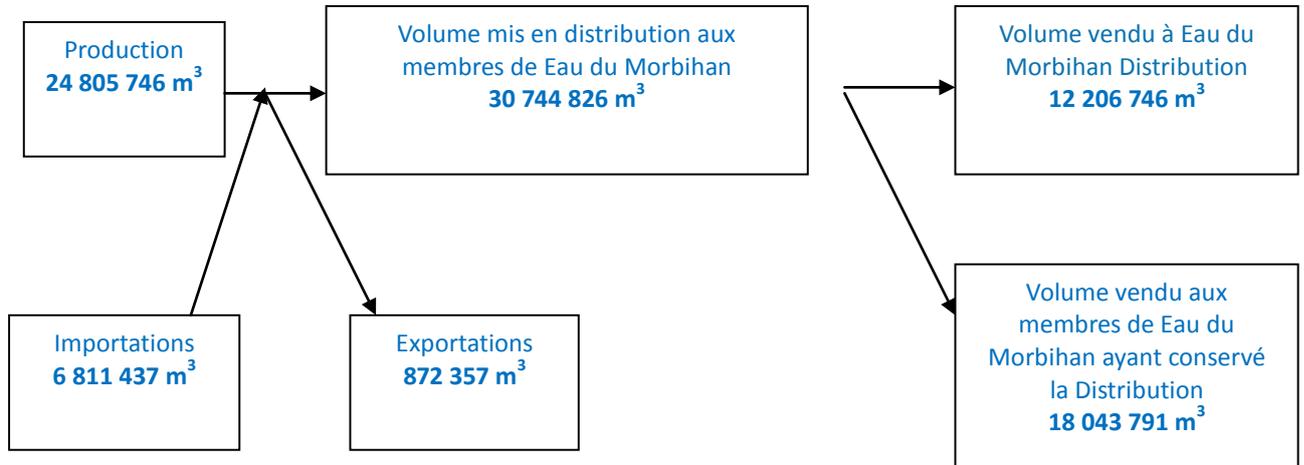
Les obligations du maître d'ouvrage et leur périodicité dépendent de la classe du barrage. Elles comprennent des diagnostics, des visites techniques approfondies, des rapports de surveillance et d'auscultation et des consignes de surveillance et d'exploitation.

Barrage	Capacité totale retenue	Commune(s) d'implantation du barrage	Collectivité d'origine	Partage	Arrêté de classement	Classe	Commentaires
Borfloc'h	478 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	A	Réparation des bétons de la galerie (septembre 2016) Préparation de la revue de sûreté 2017 Réalisation du curage préalable à l'inspection subaquatique (octobre 2016)
Antoureau	246 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C	
Bordilla	111 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C	
Ty-Mat	88 000 m ³	Inzinzac-Lochrist	SIAEP d'Hennebont-Port-Louis	Plan d'eau appartenant au Département	AP 03/08/2009	D	Attribution à Lorient Agglomération par arrêté du 29/04/2016
Tréauray	769 000 m ³	Brech et Pluneret	SM Auray-Belz-Quiberon (dorénavant AQTA)		AP 03/08/2009	C	
Pont-Sal	190 000 m ³	Plougoumen	SIAEP de Vannes Ouest		AP 03/12/2010	C	Effacement du barrage programmé en 2017
Trégat	706 000 m ³	Tréfléan et Theix	SIAEP de la Presqu'île de Rhuys		AP 03/08/2009	B	Programmation de travaux à réaliser en 2017 (injections en fondation, débit réservé)
Lac au Duc	3,4 hm ³	Ploërmel et Taupont	SIAEP de Ploërmel (vannes, prise d'eau et partie du pied aval)	Communes de Ploërmel et Taupont, Département (route), SIAEP Ploërmel (plan d'eau)	AP 11/07/2014	C	Convention cadre de gestion du barrage proposée aux propriétaires pour désigner Eau du Morbihan gestionnaire unique
Le Rhodoir	340 000 m ³	Nivillac et Herbignac (44)	SIAEP de La Roche Bernard (vanne clapet et plan d'eau)	Départements 56 et 44 (route), propriétaires privés (moulin et parement à l'aval)	Procédure de classement en cours (en C)		Abaissement de la cote de rive normale de 1 m et dépôt de curage (été 2016)
Pen Mur	855 000 m ³	Muzillac	-	Barrage et plan d'eau appartenant au Département du Morbihan + route communale, moulin communal	AP 07/05/2010	D	

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 0563255601072-20170707-CS_2017_038-DE

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2016



1.5.2. Production



Le service a comme patrimoine Production **opérationnel ayant fourni de l'eau potable** en 2016 :

- 16 stations de traitement d'eau de surface (pour des capacités comprises entre 100 et 1 250 m³/h)
- 38 stations de traitement d'eau souterraine (pour des capacités comprises entre 5 et 125 m³/h).

Le patrimoine Production est également constitué de 56 réservoirs, 4 stations de reprise et un linéaire de canalisations d'environ 270 km.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Le tableau ci-après récapitule pour chaque station de traitement :

- Périmètre
- Infrastructure et commune d'implantation
- Caractéristiques de production (débit et capacité)
- Volumes produits en 2015 et 2016
- Origine de l'eau (ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine)

Périmètre	Infrastructure de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m ³ /h)	Capacité de production (m ³ /j)	Production (m ³) 2015	Production (m ³) 2016	Origine de l'eau
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	SAINT-AVE	50	1 000	289 201	239 205	ESO
	Kerbotin	SAINT-AVE	60	1 200	314 594	302 533	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	PLOUHINEC	50	1 000	0	132 099	ESO
	Langroise	HENNEBONT	1 000	20 000	3 781 624	-	ESU
CT Blavet Evel / Baud	Guern	BAUD	400	8 000	1 289 430	1 352 705	ESU
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	MOUSTOIR-REMUNGOL	100	2 000	391 515	397 849	ESU
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	50	1 000	233 448	170 015	ESO
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	LOCMALO	100	2 000	204 444	266 093	ESU
	Coët Even	PLOERDUT	12	240	43 914	7 280	ESO
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	TREFFLEAN	80	1 600	322 805	374 416	ESO
	Tregat	THEIX	400	8 000	1 720 263	1 610 954	ESU
CT Aff / Guer	Houssa	MONTENEUF	30	600	153 439	138 141	ESO
	La Lande	BEIGNON	125	2 500	542 435	555 144	ESO
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	CARENTOIR	60	1 200	190 920	125 152	ESO
	Siloret	CARENTOIR	50	1 000	117 538	176 155	ESO
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	MUZILLAC	300	6 000	809 160	885 387	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	QUESTEMBERT	40	800	137 872	148 083	ESO
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	RIEUX	30	600	96 367	80 665	ESO
	Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	60	1 200	269 466	252 282	ESO
	Carrouis	BEGANNE	20	400	126 327	94 047	ESO
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	SAINT-JEAN-BREVELAY	40	800	32 985	33 942	ESO
CT Oust moyen / Réguiny	Pertui Rouge	RADENAC	25	500	181 278	158 685	ESO
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Pont-Sal	PLOUGOUMELEN	300	6 000	0	0	ESU
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	PLUVIGNER	50	1 000	223 695	333 182	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	PLUNERET	1 250	22 000	4 951 025	4 097 516	ESU
	Hoedic	HOEDIC	10	200	12 744	14 246	ESO
	Houat	HOUAT	10	200	22 543	23 303	ESO
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	LE PALAIS	125/250	2 500/5 000	452 470	464 084	ESU

Emporté en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-255601072-20170707-CS_2017_038-DE

Commentaires :

Deux stations de traitement n'ont pas fonctionné en 2016 :

- L'unité de production de Pont-Sal (Plougoumen) et l'unité de production de Valvert (Noyal-Pontivy) concernées par un arrêt définitif.

Certaines variations observées en 2016 sont citées ci-après :

- L'unité de production de Casteldeuc (La Trinité-Porhoët) et l'unité de production de Pont Mouton (Plouhinec) ont été remises en service, après travaux (fin décembre 2015 pour la première et fin février 2016 pour la seconde) ;
- L'unité de production de Barrégant (Le Faouët) a été arrêtée fin août 2016 en raison de travaux de modernisation de filière ; le secteur usuellement desservi par cette UP a bénéficié de la mise en service du feeder Gourin/Le Faouët, opérée en 2015. L'unité de production de Toultreincq a compensé les volumes à produire ;
- L'unité de production de Lindorum (Le Faouët) a été moins sollicitée en 2016 en raison des travaux d'étanchéité réalisés sur le réservoir de Restalgon.
- L'unité de production de Mangoër II (Cléguérec) a produit sur une année complète en 2016 (pour mémoire : mise en service semaine 14 – début avril 2015) ;
- L'unité de production de Queneah Guen (Grand-Champ) a été mise à l'arrêt pendant 30 semaines sur 2016 pour cause de travaux de déviation, réalisés par le Département ;
- L'unité de production de Coet Even (Ploerdu) a été mise à l'arrêt début 2016 en raison du colmatage du forage F1 alimentant la dite UP. L'unité de production de la plaisance (Locmalo) a compensé cet arrêt ;
- L'unité de production de Pen-Mur (Muzillac) a une production plus élevée en 2016 que 2015 ; cette évolution s'explique par une baisse notable de production fin 2015 ;
- L'unité de production de Trégat (Theix) a vu sa production baisser afin de conserver l'eau brute de la retenue de Trégat pour la mise en service de l'UP Le Marais (Treffléan) se substituant à l'UP de Trégat ;
- L'unité de production de Tréauray (Pluneret) a été mise à l'arrêt (fonctionnement à minima) pendant 12 semaines à partir de septembre 2016 pour des raisons de quantité d'eau brute et de problèmes de goûts et odeurs sur l'eau traitée ;
- L'unité de production de Kergoudele (Pluvigner) a vu sa production augmenter suite aux travaux réalisés en 2015 ;
- Enfin, l'unité de production de Langroise (Hennebont) a été attribuée à Lorient Agglomération par arrêté préfectoral du 29 avril 2016.

	Exercice 2015	Exercice 2016	Variation des volumes produits en %
Volume produit sur le périmètre entier (en m³):	28 485 256	24 805 746	-12,9%
dont une part d'origine eaux superficielles (en m ³):	22 399 568	18 966 968	-15,3%
dont une part d'origine eaux souterraines (en m ³):	6 085 688	5 838 778	-4,1%

Le **volume produit total** sur l'exercice 2016 s'élève à **24 805 746 m³**.

A périmètre équivalent (soit en retirant le volume total produit par l'UP Langroise pour 2015), le volume total produit d'origine superficielle évolue de + 2% entre 2015 et 2016. Le volume total produit reste globalement stable.

1.5.3. Conventions d'échanges d'eau

Cocontractant	Date d'effet	Durée	Commentaires
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	01/01/2012	20 ans	Reprise des conventions existantes avant le 1 ^{er} janvier 2012
VANNES	01/01/2013	5 ans	Avenant n°2 visé le 07/02/17 relatif à des changements d'indice
CAMP DE COETQUIDAN	01/07/2012	5 ans	Puis reconduction tacite 1 an pendant 5 ans
OUEST 35	03/08/2012	5 ans	Puis reconduction tacite 1 an pendant 5 ans

1.5.4. Achats d'eaux traitées

Importations (en m ³) / Fournisseur	Exercice 2015	Exercice 2016	Variation 2016/2015 des volumes achetés en %
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	3 789 562	4 710 481	24%
VANNES	1 109 817	957 871	-14%
LANGUIDIC - Lorient Agglomération	203 873	251 341	23%
OUEST 35	3 106	6 591	112%
Total (en m³) :	5 106 358	5 926 284	16%

KERPOTENCE/AQTA – Lorient Agglomération	nc	885 153	nc
---	----	---------	----

L'achat d'eau à l'IAV a été notablement plus important sur les deux derniers trimestres de 2016 (expliqué notamment par le quasi-arrêt de l'UP Tréauray pendant 3 mois de septembre à novembre et le maintien du stock eau brute de la retenue de Trégat pour la mise en service de l'UP le Marais à Treffléan).

Suite à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016, il convient d'identifier une importation de 885 153 m3 représentant l'eau provenant du réservoir de Kerpotence vers AQTA.

1.5.5. Volumes vendus au cours de l'exercice



	Exercice 2015	Exercice 2016
Volumes vendus aux membres de Eau du Morbihan (en m³)	30 590 278	30 250 537
dont une part vendue pour Eau du Morbihan Distribution (en m ³)	13 232 937	12 206 746
dont une part vendue aux membres de Eau du Morbihan ayant conservé la Distribution (en m ³)	17 357 341	18 043 791
Volumes vendus à l'extérieur du périmètre Eau du Morbihan (en m³)	2 802 186	872 357
SIAEP D'HENNEBONT-PORT LOUIS - partie Lorient Agglomération (*)	2 015 000	
CAMP DE COETQUIDAN	5 323	9 432
LANGUIDIC – Lorient Agglomération	629 210	702 920
PLOUAY – Lorient Agglomération	152 653	160 005

(*) Une estimation est faite pour le volume vendu sur la partie Lorient Agglomération de l'ancien périmètre du SIAEP de la région d'Hennebont – Port Louis.

A périmètre équivalent (soit en retirant le volume vendu au CT Blavet océan/SIAEP Hennebont), le volume vendu aux membres de Eau du Morbihan Distribution est stable entre 2015 et 2016. Le volume total vendu aux membres de Eau du Morbihan évolue de +2% entre 2015 et 2016.

Le tableau détaillé ci-après indique la répartition des volumes annuels vendus. La colonne « redevable » permet d'identifier la personne qui doit honorer la facture ; elle dépend de la nature du contrat d'exploitation.

Volumes annuels vendus

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2015	Volume annuel (m ³) 2016
CT Aff / SIAEP Carentoir	EDM	677 920	664 004
CT Aff / Guer	EDM	699 619	712 308
CT Blavet Evel / Locminé	EDM	1 509 616	1 478 703
CT Blavet Evel / Moustoir	EDM	391 515	397 849
CT Muzillac / Muzillac	EDM	959 511	951 162
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	408 625	444 561
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	EDM	1 059 981	1 070 494
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	EDM *	889 756	908 636
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 749 383	4 850 536
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 232 433	1 212 233
CT Blavet Evel / Baud	SAUR	1 113 563	979 463
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	452 470	464 084
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	722 212	707 839
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR ****	3 058 852	829 562

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume	Vc
		2015	2016
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	588 779	604 750
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	411 920	419 440
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	SAUR	1 648 391	1 572 455
	SAUR (Plouay)	152 653	160 005
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	84 136	106 231
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	3 255 238	3 313 435
CT Oust moyen / Réguiny	SAUR	285 396	306 227
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	204 585	238 946
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande – La Trinité Porhoët	SAUR	0	61 883
CT Ellé-Inam / Gourin	STGS ***	542 820	855 044
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 716 289	1 781 694
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	CEB **	1 438 757	-
	STGS **	1 033 164	2 504 546
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	448 792	543 734
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRAND CHAMP	600 970	639 009
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	841 081	848 806
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERT	613 186	596 222
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 152 447	1 174 226
CT Scorff amont / Guémené	SUEZ	248 358	273 373
CT Ellé-Inam / Guiscriff	SUEZ	111 072	113 305
CT Ellé-Inam / Le Saint	SUEZ	26 190	38 388
	STGS (Languidic)	629 210	702 920
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	314 288	472 763
CT Ploërmel / Monterrein	MONTERREIN	15 417	15 693
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	73 822	65 580
	GSBDB	5 323	9 432
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	129 771	117 916
TOTAL		34 497 511	33 207 457
TOTAL hors double compte		33 481 663	31 952 456
TOTAL (sans CT Blavet Océan/SIAEP Hennebont)		31 438 659	32 377 895
TOTAL hors double compte (sans CT Blavet Océan/SIAEP Hennebont)		30 422 811	31 122 894

La terminologie « double compte » est employée pour désigner les volumes vendus puis rachetés par Eau du Morbihan-Transport.

* Volume de 13 010 m³ vendu deux fois (Kerchican)

** Volume de 934 147 m³ vendu deux fois (Rongoët)

*** Volume de 307 844 m³ vendu deux fois (Feeder Gourin)

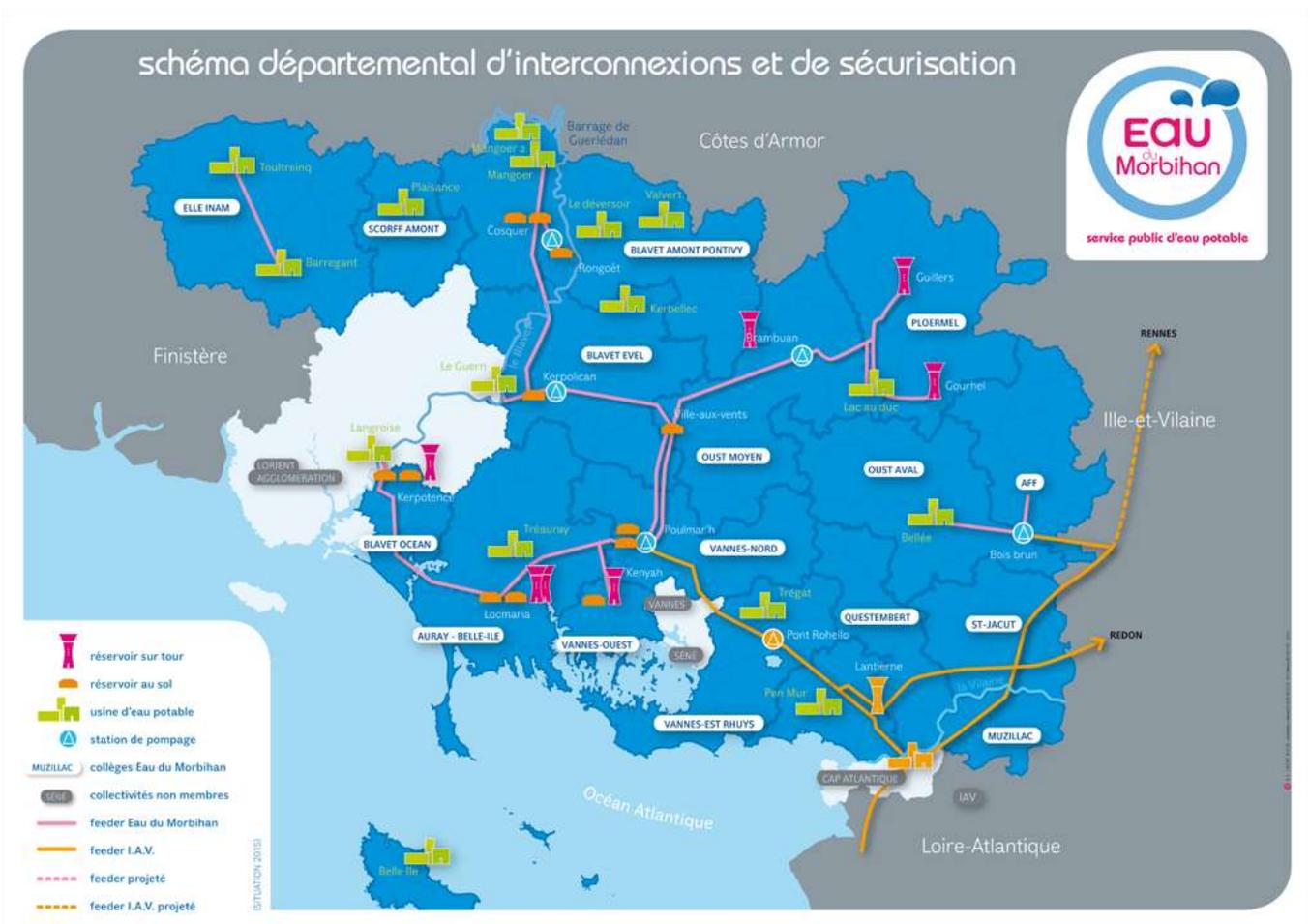
**** Volume concernant le besoin des 11 communes de l'ancien périmètre SIAEP d'Hennebont-Port-Louis(année 2015 complète et 1^{er} trimestre 2016).

Commentaire : des ajustements inhérents aux transits d'eau ont été opérés sur les données figurant au RPQS 2015.

1.5.6. Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation – compétence Transport



feeders



Le réseau d'interconnexions et de sécurisation est constitué de :

	2015	2016	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	199,239	199,278	+ 0,02%

Le patrimoine concerné :

Outre le réseau évoqué ci-dessus, le patrimoine concerné par le Transport est constitué de : 6 sites de surpression-reprise et 6 ouvrages de stockage pour l'exercice 2016.

Une nouvelle surpression Kerpolican II a été mise en place sur le site de Kerpolican à Baud en 2015. Elle permet d'amener de l'eau vers le CT Blavet amont Pontivy. De plus, la surpression de Rongoët a été intégrée au patrimoine du contrat d'exploitation portant sur le réseau d'interconnexions. Ces nouveaux équipements font l'objet d'un avenant au contrat d'exploitation signé début 2016.

Conditions d'exploitation du service :

Un marché de prestations de services a été attribué à SAUR pour une durée de cinq ans, du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2016. La rémunération de SAUR au titre de ce marché s'est élevée à **325 826,14 €HT pour 2016**.

Pour information, ce marché est arrivé à échéance le 31 décembre 2016.

Les tableaux et graphiques présentés ci-dessous permettent d'apprécier les échanges d'eau réalisés à par d'interconnexions et de sécurisation.

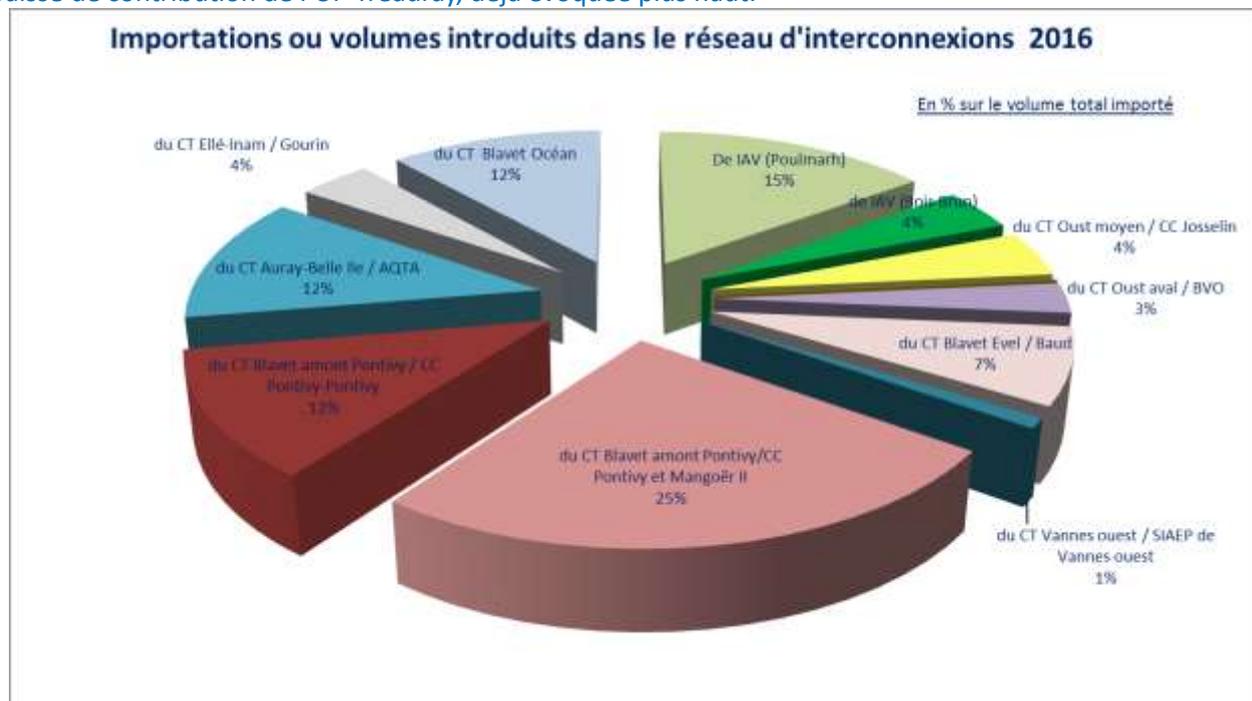
Volumes importés et introduits dans le réseau d'interconnexions

IMPORTATIONS des périmètres (en m ³)	2015	2016	Variation en %
de IAV (Poulmarh)	776 979	1 149 099	48
de IAV (Bois Brun)	278 558	315 758	13
du CT Oust moyen / CC Josselin	106 139	340 932	221
du CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	20 437	13 231	-35
du CT Oust aval / BVO	220 838	224 772	2
du CT Blavet Evel / Baud	544 667	568 133	4
du CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	17 835	74 669	319
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC et Mangoër II	1 252 472	1 955 548	56
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	980 633	934 390	-5
du CT Auray-Belle Ile / AQTA	1 174 923	942 990	-20
du CT Ellé-Inam / Gourin	57 027	301 006	428
du CT Blavet Océan	722 886	885 153	22
Total	6 153 394	7 705 681	25

Commentaires :

Le réseau d'interconnexion a été davantage sollicité en 2016.

- Contribution plus importante de l'UP Mangoër II par rapport à 2015 ;
- Contribution plus élevée de l'UP Toultreincq pour pallier l'arrêt de l'UP Lindorum début 2016 (imposé par les travaux sur le réservoir de Restalgon) et l'arrêt de l'UP Barrégant fin août 2016 (en raison de travaux de modernisation) ;
- Sollicitation accrue des imports de l'IAV à Poulmarh ;
- Baisse de contribution de l'UP Tréauray, déjà évoquée plus haut.

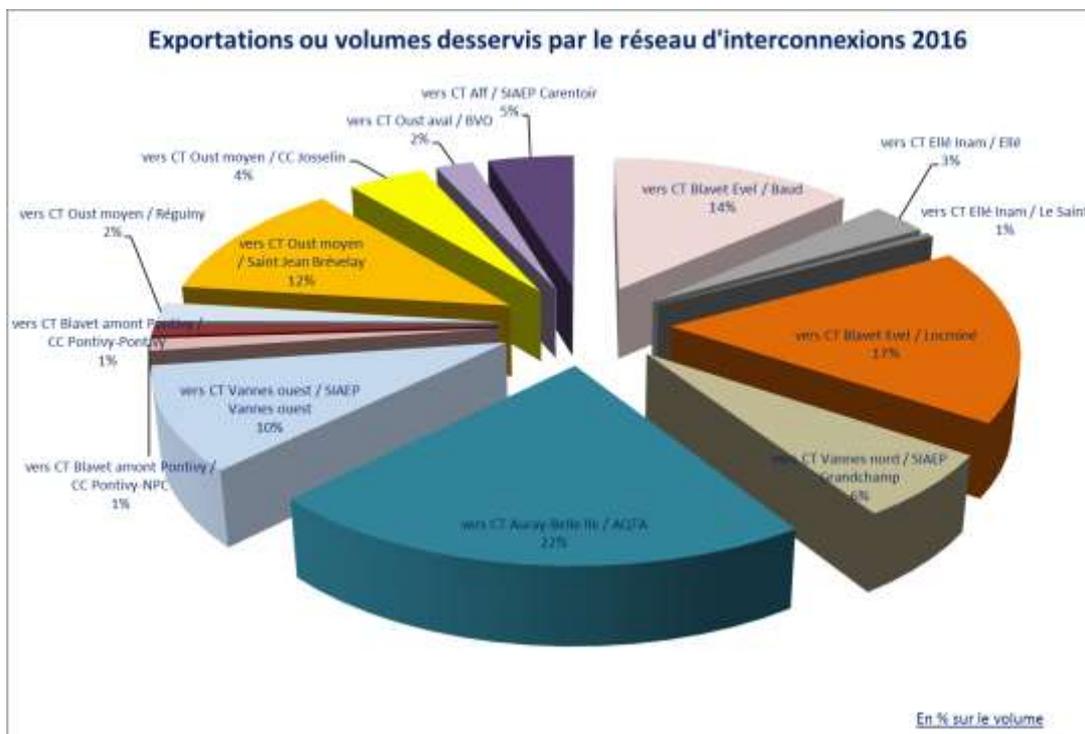


Volumés exportés et desservis à partir du réseau d'interconnexions

EXPORTATIONS vers les périmètres (en m ³)	2015	2016	Variation en %
vers CT Blavet Evel / Baud	968 794	1 012 667	5
vers CT Ellé Inam / Ellé	19 850	241 313	1 116
vers CT Ellé Inam / Le Saint	26 190	38 388	47
vers CT Blavet Evel / Locminé	1 276 168	1 308 688	3
vers CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	179 824	482 285	168
vers CT Auray-Belle Ile / AQTA	940 718	1 648 539	75
vers CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	713 261	768 866	8
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	109 884	90 776	-17
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	54 852	81 585	49
vers CT Oust moyen / Régigny	104 118	143 863	38
vers CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	894 616	904 412	1
vers CT Oust moyen / CC Josselin	321 629	321 673	0
vers CT Oust aval / BVO	130 018	155 101	19
vers CT Aff / SIAEP Carentoir	355 864	356 100	0
Total	6 095 786	7 554 256	24

Commentaires :

- Exportation nettement plus importante vers le CT Auray-Belle Ile / AQTA de juillet à novembre 2016, pour des raisons de quantité d'eau brute et de problème de goûts et odeurs sur l'eau traitée ;
- Exportation plus marquée vers le SIAEP de Grandchamp, due aux travaux de déviation réalisés par le Conseil Départemental (qui ont occasionné l'arrêt de l'UP de Queneh Guen pendant 30 semaines) ;
- Exportation plus élevée vers le CT Ellé Inam/Ellé, en écho avec la contribution de l'UP Toultreincq, mentionnée dans la partie précédente.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Le syndicat de l'Eau du Morbihan est doté de deux budgets distincts en ce qui concerne les compétences obligatoires Production et Transport, à savoir : un budget Production et un budget Transport-Négoce.

Les tarifs applicables à chaque budget en 2016, ont été votés par le comité syndical le 4 décembre 2015, en adéquation avec le règlement financier, plus précisément :

- Le tarif de vente du budget Production au budget Transport-Négoce :
 - Pour les marchés de prestations de services : 0,53 € HT/m³
 - Pour les délégations de service : surtaxe de 0,18 € HT/m³
- Le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) : vente du budget Transport-Négoce au budget Distribution, aux collectivités ou fermiers assurant la distribution : 0,61 € HT/m³.

Le schéma portant sur la structure budgétaire du syndicat de l'Eau du Morbihan est joint en annexe 1.

2.1.1. Tarification – compétence Production



Dans le cadre des marchés de services, la facture émise par Eau du Morbihan, au titre de la compétence Production, au budget Transport-Négoce, porte sur les volumes livrés au tarif voté par le syndicat. La facturation est trimestrielle.

Tarifs dans le cadre des marchés de services

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Tarifs	Au 01/01/15	Au 01/01/16	Au 01/01/17
Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,55 €/m ³	0,53 €/m ³	0,53 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes - taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

Dans le cadre des affermagés, la facture est émise par le délégataire à l'encontre du budget Transport-I comprend une part délégataire (correspondant à la rémunération contractuelle de la surtaxe fixe Production votée par le syndicat. Cette facturation est trimestrielle.

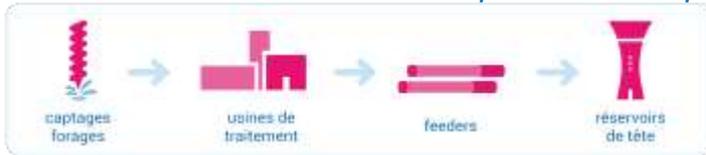
Tarifs dans le cadre des affermagés

		Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Tarifs		Au 01/01/15	Au 01/01/16	Au 01/01/17
Part de la collectivité				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,20 €/m ³	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
Part du délégataire SAUR				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	BAUD	0,347 €/m ³	0,37 €/m ³	0,37 €/m ³
	HENNEBONT	0,4338 €/m ³	0,4325 €/m ³	0,4336 €/m ³
	AQTA	0,3773 €/m ³	0,3762 €/m ³	0,3758 €/m ³
	BELLE ILE EN MER	0,846 €/m ³	0,849 €/m ³	0,85 €/m ³
	PONTIVY	0,3045 €/m ³	*	*
	NPC	0,357 €/m ³	0,358 €/m ³	0,358 €/m ³
	L'ELLE	0,351 €/m ³	0,352 €/m ³	0,354 €/m ³
	RHUYS	0,2158 €/m ³	0,2154 €/m ³	*
	MAURON	0,271 €/m ³	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³
	PLOËRMEL	0,4518 €/m ³	0,4514 €/m ³	0,4515 €/m ³
	TRINITE PORHOET	0,28 €/m ³	0,3145 €/m ³	0,3154 €/m ³
	REGUINY	0,243 €/m ³	0,242 €/m ³	0,242 €/m ³
	BVO	0,3825 €/m ³	0,3811 €/m ³	0,3808 €/m ³
	ROC ST ANDRE	0,374 €/m ³	0,374 €/m ³	0,373 €/m ³
SERENT	0,323 €/m ³	0,319 €/m ³	0,322 €/m ³	
Part du délégataire SUEZ ENVIRONNEMENT				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	GUISCRIF	0,693 €/m ³	0,6952 €/m ³	0,6921 €/m ³
	GUEMENE	0,566 €/m ³	0,57 €/m ³	0,574 €/m ³
Part du délégataire STGS				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	PLUVIGNER	0,351€/m ³	0,353€/m ³	0,355€/m ³
Taxes et redevances				
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

*Les unités de production sont dorénavant exploitées dans le cadre de marchés de service.

Remarque : un ajustement de la part délégataire peut être réalisé en fin d'exercice au regard de la redevance prélèvement calculée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'exercice passé.

2.1.2. Tarification – compétence Transport



Il n'y a pas de tarification spécifique pour la compétence Transport ; le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) voté couvre les dépenses inhérentes au transport, au négoce et à la production (par consolidation).

Le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) est destiné à équilibrer le budget Transport-Négoce. Il englobe :

- **Les dépenses d'exploitation** liées à la production d'eau potable ;
- Les dépenses **d'achats d'eau « extérieurs »** ;
- **Les dépenses liées aux investissements** ;
- **Les dépenses annexes** (comme la gestion des périmètres de protection, les cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et cotisations foncières des entreprises (CFE), les frais d'analyses, les redevances prélèvement, les frais de fonctionnement au niveau du syndicat...);
- La **gestion des interconnexions** (sur les volets exploitation et investissement) ;
- Les **équipements de sécurité** en termes de production (pour gérer les crises, les aléas climatiques et de fonctionnement...).

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Tarifs	Au 01/01/15	Au 01/01/16	Au 01/01/17
Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,61 €/m ³	0,61 €/m ³	0,61 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes - taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

2.2. Recettes pour la compétence Production



Recettes dans le cadre des marchés de services pour Eau du Morbihan et les prestataires:	Recettes de la collectivité				Recettes prestataires	
	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2015	Exercice 2016
	Périmètre	Volume (m ³)	Montant (€/HT)	Volume (m ³)	Montant (€/HT)	Montant (€/HT)
CT Aff / SIAEP Carentoir	308 458	169 651,90	301 307	159 692,71	137 490,50	137 628,57
CT Aff / Guer	695 874	382 730,70	693 285	367 441,05	160 422,85	160 319,26
CT Blavet Evel / Locminé	233 448	128 396,40	170 015	90 107,95	70 797,54	56 243,95
CT Blavet Evel / Moustoir	391 515	215 333,25	397 849	210 859,97	174 318,05	176 100,68
CT Muzillac / Muzillac	809 160	445 038,00	885 387	469 255,11	380 732,21	397 287,85
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	492 160	270 688,00	426 994	226 306,82	212 155,47	202 916,98
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	32 985	18 141,75	33 942	17 989,26	20 986,65	21 285,18
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	0	0,00	0	0,00	184 520,71	129 232,39
CT Vannes nord / SIAEP Elven	159 389	87 663,95	140 901	74 677,53	44 561,80	47 224,77
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	410 258	225 641,90	156 263	82 819,39	105 893,26	62 824,36
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	603 795	332 087,25	541 738	287 121,14	144 710,16	142 455,43
CT Questembert / SIAEP Questembert	137 872	75 829,60	148 083	78 483,99	56 384,28	58 663,29
CT Ploërmel / Monterrein	14 677	8 072,35	13 441	7 123,73	3 738,00	3 738,00
CT Ellé Inam / Roudouallec	73 822	40 602,10	65 580	34 757,40	8 550,00	8 537,00
CT Ellé Inam / Langonnet	129 771	71 374,05	117 916	62 495,48	nc	
CT Ellé Inam / Gourin	549 435	302 189,25	855 044	453 173,32	291 115,06	404 447,00
EDM / Mangoër II	1 305 137	717 825,35	2 012 421	1 066 583,13	339 866,10	436 736,00
CT Blavet Amont / Pontivy	1 033 164	568 240,20	2 504 546	1 327 409,38	248 109,94	575 912,00
TOTAL	7 380 920	4 059 506,00	9 464 712	5 016 297,36	2 584 352,58	3 021 553,00

nc : non concerné

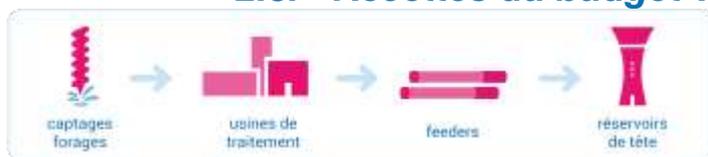
Recettes dans le cadre des affermagés pour Eau du Morbihan et les délégataires :

Périmètre	Part de la collectivité (€/m3)	Part du délégataire (€/m3)	Identité du délégataire	Volume concerné (m3)	Montant des recettes de la collectivité (€/HT)	Montant des recettes du délégataire (€/HT)
CT Blavet Evel / Baud	0,18	0,368	SAUR	1 352 705	243 486,90	499 148,15
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	0,18	0,432	SAUR			
CT Auray-Belle Ile / AQTA	0,18	0,3747	SAUR	4 135 065	744 311,70	1 549 408,86
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,18	0,849	SAUR	464 084	83 535,12	394 007,32
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	0,18	0,357	SAUR	1 573 854	283 293,72	561 865,88
CT Ellé-Inam / Ellé	0,18	0,353	SAUR	468 410	84 313,80	165 348,73
CT Vannes Est Rhuys / SIAEP Rhuys	0,18	0,2154	SAUR	1 985 370	357 366,60	427 648,70
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-Mauron	0,18	0,269	SAUR	419 440	75 499,20	112 829,36
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-Ploermel	0,18	0,45	SAUR	2 335 520	420 393,60	1 050 984,00
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	0,18	0,313	SAUR	62 201	11 196,18	19 468,91
CT Oust moyen / Réguieny	0,18	0,241	SAUR	158 685	28 563,30	38 243,09
CT Oust aval / BVO	0,18	0,38	SAUR	1 281 904	230 742,72	487 123,52
CT Oust aval / Roc Saint André	0,18	0,373	SAUR	104 092	18 736,56	38 826,32
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,18	0,32	SAUR	236 537	42 576,66	75 691,84
SOUS TOTAL SAUR				14 577 867	2 624 016,06	5 420 596,71
CT Ellé-Inam / Guisriff	0,18	0,6952	SUEZ	113 455	20 421,90	78 873,92
CT Scorff amont / Guémené	0,18	0,57	SUEZ	273 373	49 207,14	155 822,61
SOUS TOTAL SUEZ				386 828	69 629,04	234 696,53
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	0,18	0,351	STGS	333 182	59 972,76	116 946,88
SOUS TOTAL STGS				333 182	59 972,76	116 946,88
TOTAL 2016				15 297 877	2 753 617,86	5 772 240,22
Pour mémoire TOTAL 2015				21 053 537	4 210 707,40	8 033 527,55
Pour mémoire TOTAL 2015 (sans Hennebont)				17 271 913	3 454 382,60	6 391 924,77

Remarque : la part du délégataire retenue dans le tableau ci-dessus tient compte de l'ajustement inhérent à la redevance prélèvement calculée par l'agence de l'eau Bretagne au titre de l'exercice passé.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID: 056245601072-20170707-03-2017_038-DE

2.3. Recettes du budget Transport-Négoc



PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2016	MONTANT RECETTE COLLECTIVITE (€ HT) 2016
CT Aff / SIAEP Carentoir	EDM	664 004	402 431,29
CT Aff / Guer	EDM	712 308	433 114,57
CT Blavet Evel / Locminé	EDM	1 478 703	900 564,15
CT Blavet Evel / Moustoir	EDM	397 849	236 803,13
CT Muzillac / Muzillac	EDM	951 162	580 208,82
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	444 561	271 182,21
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	EDM	1 070 494	662 022,02
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	EDM *	908 636	551 882,56
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 850 536	2 955 432,63
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 212 233	726 237,16
CT Blavet Evel / Baud	SAUR	979 463	581 060,74
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	464 084	283 091,24
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	707 839	427 832,97
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR ****	829 562	506 032,82
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	604 750	369 905,22
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	419 440	255 851,76
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	SAUR	1 572 455	945 147,68
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	106 231	64 800,91
	SAUR (Plouay)	160 005	97 603,05
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	3 313 435	1 971 798,32
CT Oust moyen / Réguiny	SAUR	306 227	186 798,47
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	238 946	143 576,66
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	SAUR	61 883	37 545,86
CT Ellé-Inam / Gourin	STGS***	855 044	487 015,05
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 781 694	1 051 143,86
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	STGS **	2 504 546	1 461 601,87
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	543 734	331 266,10
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRAND CHAMP	639 009	376 166,54
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	848 806	501 973,50
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERG	596 222	358 866,97
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 174 226	716 277,86
CT Scorff amont / Guémené	SUEZ	273 373	166 757,53
CT Ellé-Inam / Guiscriff	SUEZ	113 305	68 685,50
CT Ellé-Inam / Le Saint	SUEZ	38 388	23 416,68
	STGS (Languidic)	702 920	428 781,20
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	472 763	274 405,63

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2016	MONTANT RECETTE COLLECTIVITE (€ HT) 2016
CT Ploermel / Monterrein	MONTERREIN	15 693	9 572,73
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	65 580	40 003,80
	GSBDB	9 432	5 753,52
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	117 916	71 928,76
TOTAL		33 207 457	19 964 541,34
TOTAL hors double compte		31 952 456	19 198 990,73
TOTAL (sans CT Blavet Océan/SIAEP Hennebont)		32 377 895	19 458 508,52
TOTAL hors double compte (sans CT Blavet Océan/SIAEP Hennebont)		31 122 894	18 692 957,91

La terminologie « double compte » est employée pour désigner les volumes vendus puis rachetés par Eau du Morbihan-Transport.

* Volume de 13 010 m³ vendu deux fois (Kerchican)

** Volume de 934 147 m³ vendu deux fois (Rongoët)

*** Volume de 307 844 m³ vendu deux fois (Feeder Gourin)

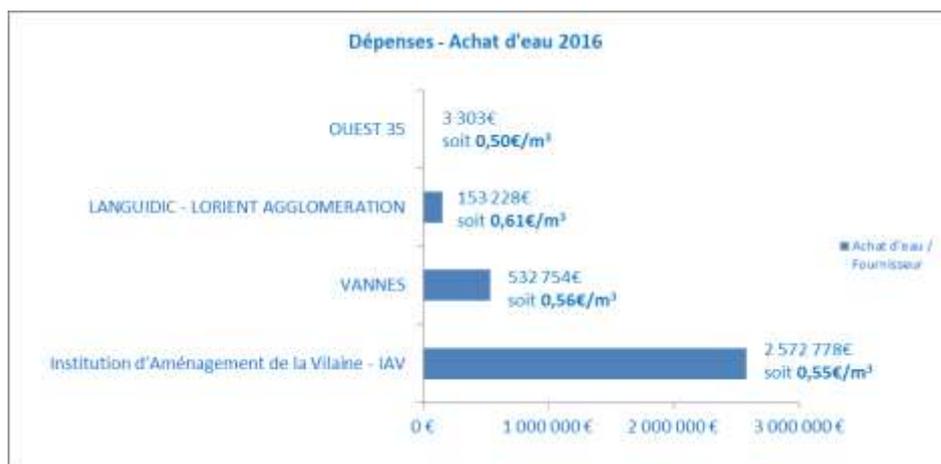
**** Volume concernant le besoin des 11 communes de l'ancien périmètre SIAEP d'Hennebont-Port Louis (1^{er} trimestre 2016)

Les recettes du budget Transport-Négoce permettent de couvrir les dépenses liées au Transport et indirectement celles inhérentes à la Production (par consolidation). En effet, les recettes détaillées plus haut pour la compétence Production sont aussi des dépenses du budget Transport-Négoce.

Les achats d'eau extérieurs sont également affectés en dépense au budget Transport-Négoce. Le tableau ci-dessous rappelle les montants :

Achat d'eau / Fournisseur	2015	2016	Prix en € HT/m ³ en 2016
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	2 167 990 €	2 572 778 €	0,55
VANNES	646 402 €	532 754 €	0,56
LANGUIDIC - Lorient Agglomération	124 363 €	153 228 €	0,61
OUEST 35	1 578 €	3 303 €	0,50
Total (en €) :	2 940 332 €	3 262 064 €	0,55
<i>KERPOTENCE/AQTA – Lorient Agglomération</i>	<i>nc</i>	<i>539 943 €* </i>	<i>0,61</i>

*Flux qui sera régularisé sur 2017.



3. Indicateurs de performance

3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*



Les valeurs suivantes sont fournies au service public d'eau potable par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Eau du Morbihan adresse les résultats à chaque Vice-Président de collège territorial, dès réception, ainsi qu'à tout membre ayant conservé la Distribution.

Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2016

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervrehen	2	0	2	0	
	Lindorum	1	0	1	0	
	Penneven	4	0	4	0	
	Tourlaouen	8	0	8	0	
	Barrégant	5	0	6	0	
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	4	0	4	0	
	Toultreincq	8	0	9	0	
CT Ellé-Inam / Guisriff	Cadigué	4	0	4	0	
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	4	0	4	0	
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	3	0	3	0	
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	1	0	1	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun-Vaubossard	4	0	4	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	13	0	13	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Casteldeuc	4	0	4	0	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	4	0	4	0	
	Pierre Fendue	4	0	4	0	
	Déversoir	8	0	8	0	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	8	0	8	0	
	Ker Anna	3	0	3	0	
	Valvert et Porzo					
	Sence	2	0	4	0	
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Mangoër II	8	0	8	0	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	2	0	2	0	
	Bréman	5	0	5	0	

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le **07/07/2017**
 ID : 056-256601072-20170707-C5-2017_038-DE

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Oust aval / BVO	Bellée	8	0	8	0	
	Blouzereuil	4	0	4	0	
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	6	0	6	0	
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Cosquéric Saint-Colombier	4	0	4	0	
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	3	0	3	0	
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu					
	Kerbotin	4	0	4	0	
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	5	0	7	0	
	Langroise	-	-	-	-	
CT Blavet Evel / Baud	Guern	8	0	8	0	
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	11	0	11	0	
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	2	0	2	0	
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	8	0	8	0	
	Coët Even	-	-	-	-	
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	5	0	5	0	
	Tregat	14	0	14	0	
CT Aff / Guer	Houssa	3	0	3	0	
	La Lande	5	0	5	0	
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	4	0	4	0	
	Siloret	4	0	4	0	

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-255601072-20170707-CS_2017_038-DE

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	8	0	8	0	
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	4	0	4	0	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	3	0	3	0	
	Gué Blandin	4	0	4	0	
	Carrouis	6	0	6	0	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	2	0	4	0	
CT Oust moyen / Réguiny	Pertui Rouge	6	0	6	0	
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Pont-Sal					
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	4	0	4	0	
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	9	0	9	0	
	Hoedic	5	0	5	0	
	Houat	4	0	4	0	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	9	0	10	0	

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre initial

Périmètre	Infrastructure de production	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervrehen	100%	100%
	Lindorum	100%	100%
	Penneven	100%	100%
	Tourlaouen	100%	100%
	Barrégant	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	100%	100%
	Toultreincq	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Cadigué	100%	100%
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	100%	100%
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	100%	100%
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun-Vaubossard	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Casteldeuc	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	100%	100%
	Pierre Fendue	100%	100%
	Déversoir	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	100%	100%
	Ker Anna	100%	100%
	Valvert et Porzo	100%	100%
	Sence	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Mangoër II	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	100%	100%
	Bréman	100%	100%
CT Oust aval / BVO	Bellée	100%	100%
	Blouzereuil	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Cosquéric Saint-Colombier	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	100%	100%
	Kerbotin		
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	100%	100%
	Langroise	-	-
CT Blavet Evel / Baud	Guern	100%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	100%	100%
	Coët Even	100%	100%
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	100%	100%
	Tregat	100%	100%
CT Aff / Guer	Houssa	100%	100%
	La Lande	100%	100%

Périmètre	Infrastructure de production	Affiché le	Taux de
		07/07/2017	07/07/2017
		Taux de	Taux de
		microbiologie	physico-chimiques
		(P101.1)	(P201.1)
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	100%	100%
	Siloret	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	100%	100%
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	100%	100%
	Gué Blandin	100%	100%
	Carrouis	100%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	100%	100%
CT Oust moyen / Réguiny	Pertui Rouge	100%	100%
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Pont-Sal	-	-
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	100%	100%
	Hoedic	100%	100%
	Houat	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes produits.

Ainsi pour 2016, le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 100%** et le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 100%**.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*



Cet indice remplace l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) depuis le 1^{er} janvier 2013 et permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

La note 15 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 15 premiers points sont obtenus, les 30 points d'inventaire des réseaux peuvent être comptabilisés.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble « plans des réseaux » et « inventaire des réseaux » sont acquis.

15 points		Plan de réseaux	Exercice 2017
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures		10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux		5
30 points		Inventaire des réseaux	
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)		10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.		5
0 ou 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux		10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.		5
75 points		Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux		10
0 ou 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution		10
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)		0
0 ou 10	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)		0
0 ou 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite		10
0 ou 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement		10
0 ou 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)		0
0 ou 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.		5
120	TOTAL		90

S'agissant du réseau d'interconnexion, les informations portant sur la localisation des branchements et leurs caractéristiques sont sans objet. De plus, l'absence de plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (et donc de sa mise en œuvre) s'explique par un âge moyen récent du patrimoine concerné et par un bon niveau de rendement de réseau.

Pour mémoire, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service P103.2B pour l'année 2015 était de 90 sur un total de 120.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2015	2016
Volume importé (en m ³)	6 153 394	7 705 681
Volume exporté (en m ³)	6 095 786	7 554 256
Volume de service (en m ³)	18 740	27 850
Rendement du réseau de distribution en %	99%	98%
Ratio volume exporté sur volume importé en %	99%	98%

Le volume de service correspond aux lavages de réservoirs et purges réalisées sur les différents tronçons (estimation de 20 380 m³) et aux pertes associées aux analyseurs en ligne : turbidité et chlore (estimation à 7 200 m³).

Le volume de service estimé pour 2016 est du niveau de celui estimé en 2014. A noter un volume de 7 300 m³ estimé pour la purge préventive du tronçon Cosquer-Kerpolican.

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2015	2016
Volume importé (en m ³)	6 153 394	7 705 681
Volume exporté (en m ³)	6 095 786	7 554 256
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	199	199
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ /km/jour	0,8	2

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2015	2016
Volume importé (en m ³)	6 153 394	7 705 681
Volume exporté (en m ³)	6 095 786	7 554 256
Volume de service (en m ³)	18 740	27 850
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	199	199
Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /km/jour	0,5	1,7

3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, aucun linéaire de réseau n'a été renouvelé sur le réseau d'interconnexion.

Pour l'année 2016, **le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,03 %** (0 % en 2015). Cette valeur émane d'un renouvellement/déplacement imposé par des travaux routiers départementaux (285 ml sur la commune de Grandchamp).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Le tableau ci-après rappelle l'ensemble des points de prélèvements, déjà présentés plus haut, avec leur indice d'avancement de protection respectif.

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompages EB : Locqueltas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety	LE PALAIS/ SAUZON/ LOCMARIA	ESU	80/40	80 : Bordilla, Antoureau, Borfloc'h, Port York, Les Grands Sables, Le Coléty // 40 : Locqueltas, Bordustard, Port Guen
CT Ellé-Inam / Gourin	Prélèvement de Conveau	GOURIN	ESO	40	
	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	GOURIN	ESU	40	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Prélèvement de la Station de Cadigué	GUISCRIF	ESO	100	Inspection ARS
CT Ellé-Inam / Langonnet	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7)	LANGONNET	ESO	80	
CT Ploërmel / Monterrein	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	MONTERREIN	ESO	80	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Prélèvement de St Patern - Guily - Pont er Griol	LE SOURN/ MALGUENAC	ESO	80	
	Prélèvement de Poulglass	CLEGUEREC/ MALGUENAC	ESO	80	
	Prélèvement du Déversoir - Blavet	PONTIVY	ESU	80	
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	ROUDOUALLEC	ESO	80/40	80 : Strakou, Cost Minez // 40 : Castel Dour
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Prélèvement de Bréman-Brancelin	SERENT	ESO	100	Suite inspection 2014, suivi des prescriptions dans les PPC
	Prélèvement de Blogo-Pouho	QUILY	ESO	80	
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Prélèvement de Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	ESO	80	
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Prélèvement Pont mouton	PLOUHINEC	ESO	100	Inspection ARS 2015 – étude sur bassin d'alimentation avec suivi des pratiques
	Prélèvement de Langroise - Blavet + Kersalo	HENNEBONT	ESU		Attribution à Lorient Agglomération par arrêté préfectoral du 29 avril 2016

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-25560107-20170707-CS_2017_038-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Blavet Evel / Baud	Prélèvement du Guern - Blavet	GUERN	ESU	80	
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	GRAND-CHAMP	ESO	100	Inspection ARS
CT Scorff amont / Guémené	Prélèvement de Plaisance-Scorff	LOCMALO	ESU	0	Arrêt prévu à terme
	Prélèvement de Coët Even (puits et forage)	PLOERDUT	ESO	100	Captage prioritaire // 100 : puits à l'arrêt et 50 : forage
CT Ellé-Inam / Ellé	Prélèvement de Kervrehen	PRIZIAC	ESO	80	
	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	PLOURAY	ESO	80	
	Prélèvement de Barrégant-Ellé	LE FAOUE	ESU	80	Arrêté de DUP 23/12/2015
	Prélèvement de Lindorum	LE FAOUE	ESO	100	
	Prélèvement de la station de Penneven	LANVENEGEN	ESO	80	
CT Oust aval / BVO	Prélèvement de Bellée (Oust et La Claie)	SAINT-CONGARD	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
	Prélèvement de Blouzereuil	MISSIRIAC	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
CT Vannes est Rhuy / SIAEP Rhuy	Prélèvement de Cran	TREFFLEAN	ESO	80	
	Prélèvement de la retenue de Trégat	THEIX	ESU	80	
CT Aff / SIAEP Carentoir	Prélèvement de Siloret	CARENTOIR	ESO	80	
	Prélèvement de Fondemay	CARENTOIR	ESO	100	Captage prioritaire
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	PAIMPONT (I. ET V.)	ESO	80	
CT Muzillac / Muzillac	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	MUZILLAC	ESU	80	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Prélèvement du Pré d'Abas - Casteldeuc	LES FORGES	ESO	100	Suivi par le SMGBO
CT Blavet Evel / Moustoir	Prélèvement de Rimaison - Blavet	PLUMELIAU	ESU	80	

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-255601072-20170707-CS_2017_038-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Prélèvement de Keranna	SEGLIEN	ESO	40	
	Prélèvement de Mangoër - Blavet	CLEGUEREC	ESU	80	
	Prélèvement du Porzo - Valvert	NEUILLAC	ESU	0	Mise en sommeil en mars 2015. Maintien en stand-by pour vidange de Guerlédan, arrêt définitif 31/12/2015.
	Prélèvement du Sence	MALGUENAC	ESO	80	
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Prélèvement de Mangoër II	CLEGUEREC	ESU	80	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Prélèvement du Lac au Duc	PLOËRMEL	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
	Prélèvement La Herbinaye	GUILLAC	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO - captage prioritaire
CT Questembert / SIAEP Questembert	Prélèvement du Logo - Pilaire	QUESTEMBERT	ESO	80	
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Prélèvement Les Moulins	RIEUX	ESO	80	
	Prélèvement Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	ESO	100	Captage prioritaire - suivi par le SMGBO
	Prélèvement de Carrouis	BEGANNE	ESO	100	Captage prioritaire
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Prélèvement d'eau Kerdaniel	SAINT-JEAN-BREVELAY	ESO	40	
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Prélèvement de la retenue de Pont-Sal	PLOUGOUMELLEN	ESU	80	Arrêté préfectoral d'abrogation des PPC Pont-Sal en date du 28/11/2016.
CT Aff / Guer	Prélèvement du Bézier (forage du Pouilo) - Houssa	MONTENEUF	ESO	80	
	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	BEIGNON	ESO	80	

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-255601072-20170707-CS_2017_038-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Blavet Evel / Locminé	Prélèvement de Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	ESO	80	
CT Oust aval / Roc Saint André	Prélèvement de Prassay	LE ROC SAINT ANDRE	ESO	80	
CT Oust moyen / Réguiny	Prélèvement Pertui Rouge	RADENAC	ESO	80	
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Prélèvement de Kergoudeler (puits et forage)	PLUVIGNER	ESO	80	
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Prélèvement de Hoedic forages	HOEDIC	ESO	80	Arrêté de DUP du 08/01/2016
	Prélèvement de Houat - Salus (forage+puits)	HOUAT	ESO	60	Arrêté de DUP du 09/12/2016
	Prélèvement de la retenue de Tréauray	PLUNERET	ESU	40	

SMGBO : syndicat mixte du grand bassin de l'Oust, porteur de contrats de territoire à l'échelle des bassins versants
DUP : déclaration d'utilité publique

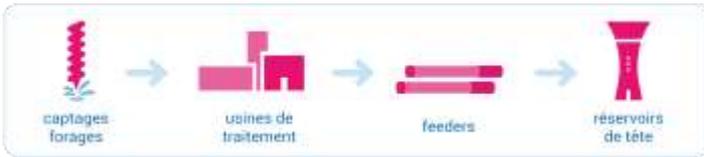
Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 75 % pour une consolidation à l'échelle du périmètre Eau du Morbihan (non compris les achats d'eau extérieurs). En prenant en compte les achats d'eau extérieurs, l'indice est de 79 % pour 2016.

Actualités :

- Arrêtés de DUP obtenus pour les trois forages de Hoëdic (08/01/2016) et les cinq forages et le puits de Houat (09/12/2016) ;
- Finalisation de la procédure PPC pour les 3 forages de Kerven à Lignol. Enquête publique en janvier 2017 et en attente de l'arrêté de DUP ;
- Procédure PPC en cours pour :
 - Toultreincq à Gourin (eaux souterraines + eaux de surface)
 - Tréauray ;
 - Keranna à Séglien ;
 - Kerdaniel à Saint Jean Brévelay.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

3.5.1. Budget Production

Production	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté directement par Eau du Morbihan :		
- dette Production transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	7 098 425	4 035 581
- dette réalisée directement par le Budget Production	9 416 667	8 747 453
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté indirectement par Eau du Morbihan	8 614 740	9 168 368
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) consolidé hors AELB	25 129 832	21 951 402

Epargne brute annuelle en €	3 506 791	1 931 647
Durée d'extinction de la dette en années	7,17	11,36
soit encore :	7 ans 2 mois	11 ans 4 mois

AELB : agence de l'eau Loire-Bretagne

La particularité pour le budget Production en matière de dettes réside dans le fait qu'une partie des emprunts est supportée directement par Eau du Morbihan et une autre de façon indirecte. Cette dernière est définie dans le cadre des procès-verbaux de mise à disposition liant les collectivités membres de Eau du Morbihan ayant conservé la compétence Distribution et Eau du Morbihan.

Commentaire :

- L'évolution de l'encours de la dette au 31 décembre supportée directement par Eau du Morbihan suite au transfert, baisse notablement en 2016 en application de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 portant sur l'attribution de l'unité de production de Langroise.
- L'évolution de l'encours de la dette au 31 décembre supportée indirectement par Eau du Morbihan entre 2015 et 2016 s'explique par : l'intégration de l'encours pour AQTA et Langonnet du fait de la signature des procès-verbaux (novembre et mai 2016).
- La baisse de l'épargne brute annuelle enregistrée en 2016 est issue de : la régularisation portant sur les intérêts d'emprunts pour AQTA et Langonnet sur cinq exercices, la prise en compte des conventions de rejets d'eaux usées issues des unités de productions, l'application des flux financiers sur le 1^{er} trimestre 2016 sur le CT Blavet Océan.

De plus, des avances remboursables à taux 0% sont accordées par l'AELB. Les avances remboursables en 2016 sont dans la continuité des opérations déjà acceptées en 2015 concernant : les travaux de refonte des unités de production de Houat et Hoëdic, et la construction de l'unité de production de Le Marais (2ème acompte) et les travaux de modernisation de Kergoudelaire (solde). Ces avances constituent une « dette » supplémentaire à rembourser telle que présentée ci-après :

Production	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	7 007 831	7 429 000
Durée d'extinction de la dette en années en tenant compte des avances remboursables AELB	9,16	15,21
soit encore :	9 ans 2 mois	15 ans 3 mois

Ainsi, pour l'année 2016, la durée d'extinction de la dette Production est de **15,21 ans**. Cette valeur comporte une partie « biaisée » du fait de la prise en compte « partielle » de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 et de la régularisation sur cinq exercices d'intérêts d'emprunts pour AQTA et Langonnet.

3.5.2. Budget Transport-Négoce

Transport-Négoce	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) hors AELB	82 709	286 800
Epargne brute annuelle en €	- 367 911	1 222 915
Durée d'extinction de la dette en années	X	0,23
soit encore :	X	3 mois

Ici aussi, des avances remboursables à taux 0% sont accordées par l'AELB. Aucune nouvelle avance n'a été constatée en 2016. Ces avances constituent une « dette » supplémentaire à rembourser comme présentée ci-après :

Transport-Négoce	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	2 725 634	2 550 300
Durée d'extinction de la dette en années en tenant compte des avances remboursables AELB	X	2,32
soit encore :	X	2 ans 4 mois

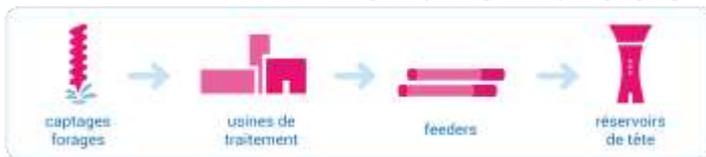
Commentaire : l'épargne brute annuelle de 2016 revient à un niveau observé sur la période 2012-2014.

Pour autant, la valeur prend en compte les flux financiers opérés sur le premier trimestre 2016 sur le CT Blavet Océan (trimestre écoulé avant la signature de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016).

Pour l'année 2016, la durée d'extinction de la dette Transport-Négoce est de **2,32 ans**.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2016 sont pris en compte.

En matière de subventions, les partenaires sont : l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Morbihan (CD 56). Seules les aides accordées à ce jour sont indiquées dans les tableaux.

Compétence Production

Collège territorial	Intitulé du marché	Montant en € H.T.	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des subventions Conseil Départemental en €
EAU DU MORBIHAN	lagunes décantation stations production CT Vannes-Est/Rhuys et Elle Inam-lot 2	25 765,13		5 153,03
AURAY BELLE ILE	Lot 2 Modernisation de la station de Coléty et raccordement des réseaux d'eau brute sur le site des Grands Sables	92 380,00	32 000,00	18 476,00
AURAY BELLE ILE	Travaux de curage et refoulement de sédiments et d'inspection subaquatique du barrage de Borfloc'h - Commune de Le Palais - CT Auray Belle Ile	89 270,00		
AURAY BELLE ILE	Lot 1 Démantèlement des installations de dessalement	27 427,50		5 485,50
AURAY BELLE ILE	Travaux de réparation des bétons de la galerie et du parement amont du barrage de Borfloc'h Commune de Le Palais - CT Auray Belle Ile	29 572,00		
EAU DU MORBIHAN	MOE pour les travaux de démolition d'unités de production d'eau potable et remise en état des sites	49 803,05		
EAU DU MORBIHAN	lagunes décantation stations production CT Vannes-Est/Rhuys et Elle Inam-lot 1	158 600,00	63 084,00	31 720,00
ELLE INAM	Modernisation de la station de traitement d'eau potable de Tourlaouenn à PLOURAY	794 804,45	208 080,00	158 960,89
ELLE INAM	Réalisation forages reconnaissance et essais de pompage sur le site de Tourlaouenn à PLOURAY	178 701,00	71 480,40	71 480,40
ELLE INAM	MOE équipement et raccordement de trois forages à GOURIN	22 760,00		9 104,00
OUST AVAL	Travaux de réhabilitation du réservoir de Tréano au Val d'Oust (ex, Roc Saint André)	94 501,50		18 900,30
SCORFF AMONT	Construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable et restructuration du réseau au lieu-dit Bot Coët - Canalisations de transfert eaux brutes et eaux traitées	265 086,50		53 017,30
SCORFF AMONT	Construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable et restructuration du réseau au lieu-dit Bot Coët	2 113 295,00	723 654,00	422 659,00
VANNES EST RHUYS	Réalisation de forages de reconnaissance et d'essais de pompage sur la Presqu'île de Rhuys - Collège Territorial de Vannes Est Rhuys	385 325,00	231 195,00	153 330,00
VANNES OUEST	MOE Effacement du barrage, Déconstruction de l'usine de production d'eau potable et Réaménagement du site de Pont Sal à Plougoumelen - Collège Territorial de Vannes Ouest	60 064,00		

Certaines opérations sont accordées par tranche. Aucune avance remboursable à taux 0% n'a été attribuée par l'AELB.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 07/07/2017

Compétence Transport

Collège territorial	Intitulé du marché	Montant en € H.T.	subventions AELB en € H.T.	subventions Conseil Départemental en €
EAU DU MORBIHAN	MOE construction réservoir Kerguéro /Sécurisation franchissement voie SNCF Piparc	121 600,00		
VANNES NORD	Dévoisement DN 300 déviation Grand Champ - Collège Territorial Vannes Nord	68 145,00		

L'état récapitulatif des marchés publics passés selon une procédure adaptée est fourni en annexe 3.

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

Production	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté directement par Eau du Morbihan :		
▪ dette Production transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	7 098 425	4 035 581
▪ dette réalisée directement par le Budget Production	9 416 667	8 747 453
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté indirectement par Eau du Morbihan	8 614 740	9 168 368
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) consolidé hors AELB	25 129 832	21 951 402

Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 616 529	2 609 272
	en intérêts	928 114	1 004 141

Production	2015	2016	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	7 007 831	7 429 000	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	196 968	398 567
	AELB en intérêts	0	0

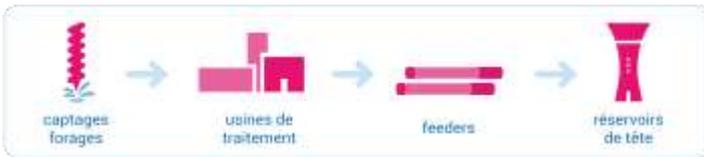
L'annuité de 2016 indiquée supra englobe cinq annuités d'emprunt suite à la signature des PV de mise à disposition avec AQTA et Langonnet (2012 à 2016). A noter également une prise en compte de quote-part d'emprunts revenant à Lorient Agglomération (AP 29 avril 2016).

Transport-Négoce	2015	2016	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	82 709	286 800	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	20 237	293 332
	en intérêts	2 300	78 805

Transport-Négoce	2015	2016	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	2 725 634	2 550 300	
Montant remboursé durant l'exercice en €	76 193	76 193	175 401
	AELB	0	0

Le budget Transport-Négoce supporte la totalité des emprunts repris par Eau du Morbihan avant répartition sur les deux autres budgets Production et Distribution. L'annuité de 2016 indiquée supra englobe cinq annuités d'emprunt suite à la signature du PV de mise à disposition avec AQTA (2012 à 2016).

4.3. Amortissements

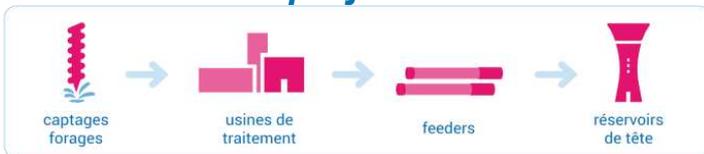


	2015	2016
Dotation aux amortissements - Production (en €)	2 864 373	3 864 273
Dotation aux amortissements - Transport-Négoce (en €)	1 306 777	1 341 869

Pour l'année 2016, la **dotation aux amortissements – Production, a été de 3 864 273 €**. Toutefois, les amortissements techniques de certains territoires n'ont pas été intégrés à l'exercice 2016 (AQTA et Langonnet). A contrario, la dotation de 2016 intègre la régularisation sur Pontivy Communauté pour cinq exercices.

Pour l'année 2016, la **dotation aux amortissements – Transport-Négoce, a été de 1 341 869 €**.

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude

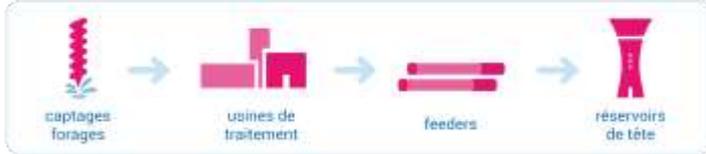


Lors de la réunion du comité syndical du 29 janvier 2016, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2016-2020 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service. L'extrait relatif aux compétences Production et Transport est joint en annexe 3.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Eau du Morbihan a accordé une participation à hauteur de :

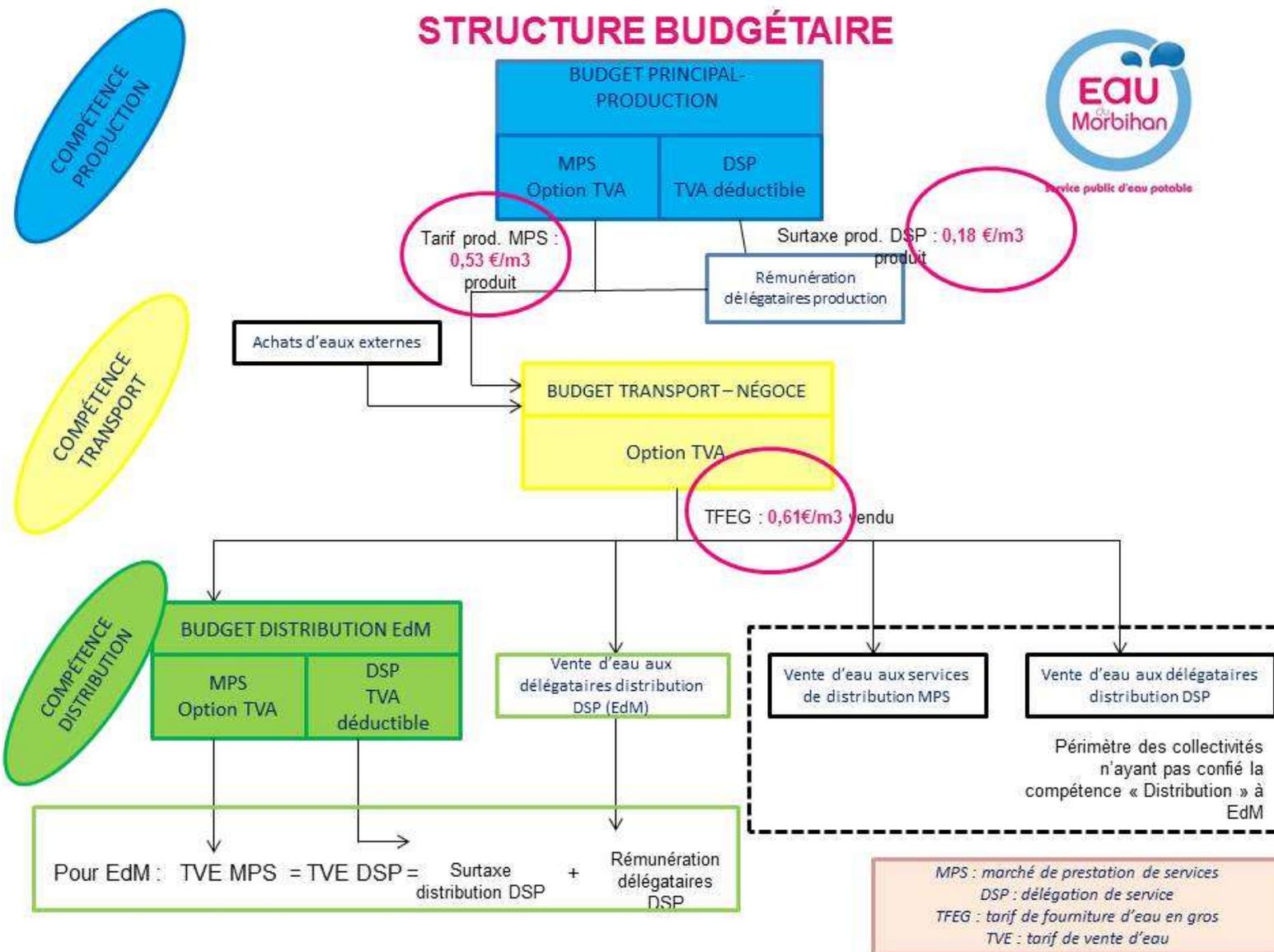
- 10 000€ à l'association Echanges Bretagne Haïti au titre du projet de réhabilitation et sécurisation du point d'eau de Madame Baptiste à Kah Cal.
- 5 000 € en faveur de l'association Eau Soleil Bretagne pour le projet de l'installation et la mise en service d'un système de pompage solaire photovoltaïque et d'un réseau de distribution d'eau dans le village de AIT LAHCEN LAABAR au Maroc.

Ces participations s'inscrivent dans le cadre d'intervention du syndicat défini par délibération CS-2015-026 du 27 mars 2015.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services			
D102.0	Prix HT au m ³ vendu aux services de distribution	0,61 €HT/m ³	0,61 €HT/m ³	0,61 €HT/m ³
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (<i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan</i>)	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (<i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan</i>)	99,6%	99,1%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – <i>réseau d'interconnexion</i>	90	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution – <i>réseau d'interconnexion</i>	99%	99%	98%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés – <i>réseau d'interconnexion</i>	1,5 m ³ /km/j	0,8 m ³ /km/j	2,1 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau – <i>réseau d'interconnexion</i>	1,1 m ³ /km/j	0,5 m ³ /km/j	1,7 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – <i>réseau d'interconnexion</i>	0%	0%	0,03%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (<i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan y compris achats d'eau extérieurs</i>)	74%	76%	79%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité – <i>Production</i> Durée d'extinction de la dette de la collectivité – <i>Transport-Négoce</i>	7,92 années 2,44 années	9,16 années xx	15,3 années 2,32 années

ANNEXE 1



Envoyé en préfecture le 07/07/2017
 Reçu en préfecture le 07/07/2017
 Affiché le 07/07/2017
 ID : 056-255601072-20170707-CS_2017_038-DE

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 07/07/2017

ID : 056-255601072-20170707-CS_2017_038-DE

Production

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification
EAU DU MORBIHAN	lagunes décantation stations production CT Vannes-Est/Rhuys et Elle Inam-lot 2	SAUR	25 765,13 €	20/07/2016
AURAY BELLE ILE	Lot 2 Modernisation de la station de Coléty et raccordement des réseaux d'eau brute sur le site des Grands Sables	JOUSSE	92 380,00 €	25/10/2016
AURAY BELLE ILE	Travaux de curage et refoulement de sédiments et d'inspection subaquatique du barrage de Borfloc'h - Commune de Le Palais - CT Auray Belle Ile	SCAPHEST	89 270,00 €	16/08/2016
AURAY BELLE ILE	Lot 1 Démantèlement des installations de dessalement	TPS	27 427,50 €	26/10/2016
AURAY BELLE ILE	Travaux de réparation des bétons de la galerie et du parement amont du barrage de Borfloc'h Commune de Le Palais - CT Auray Belle Ile	TSM	29 572,00 €	19/09/2016
EAU DU MORBIHAN	MOE pour les travaux de démolition d'unités de production d'eau potable et remise en état des sites	AD INGE	49 803,05 €	27/09/2016
EAU DU MORBIHAN	lagunes décantation stations production CT Vannes-Est/Rhuys et Elle Inam-lot 1	DEHE TP	158 600,00 €	18/07/2016
ELLE INAM	Modernisation de la station de traitement d'eau potable de Tourlaouenn à PLOURAY	SAUR/JAFFRE	794 804,45 €	28/07/2016
ELLE INAM	Réalisation forages reconnaissance et essais de pompage sur le site de Tourlaouen à PLOURAY	SETRAFOR	178 701,00 €	14/06/2016
ELLE INAM	MOE équipement et raccordement de trois forages à GOURIN	Cabinet BOURGOIS	22 760,00 €	26/02/2016
OUST AVAL	Travaux de réhabilitation du réservoir de Tréano au Val d'Oust (ex, Roc Saint André)	R.O.E.	94 501,50 €	12/10/2016
SCORFF AMONT	Construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable et restructuration du réseau au lieu-dit Bot Coët - Canalisations de transfert eaux brutes et eaux traitées	SBCEA AUDIO	265 086,50 €	30/12/2016
SCORFF AMONT	Construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable et restructuration du réseau au lieu-dit Bot Coët	groupeement secondaire NANTAISE DES EAUX/EGDC	2 113 295,00 €	30/12/2016
VANNES EST RHUYS	Réalisation de forages de reconnaissance et d'essais de pompage sur la Presqu'île de Rhuys - Collège Territorial de Vannes Est Rhuys	BONNIER	385 325,00 €	21/11/2016
VANNES OUEST	MOE Effacement du barrage, Déconstruction de l'usine de production d'eau potable et Réaménagement du site de Pont Sal à Plougoumelen - Collège Territorial de Vannes Ouest	SCE	60 064,00 €	06/07/2016

Transport

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification
EAU DU MORBIHAN	MOE construction réservoir Kerguéro /Sécurisation franchissement voie SNCF Piparc	Cabinet BOURGOIS	121 600,00 €	09/12/2016
VANNES NORD	Dévoisement DN 300 déviation Grand Champ - Collège Territorial Vannes Nord	SOGEA HYDRAULIQUE	68 145,00 €	09/05/2016

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 07/07/2017

ID : 056_255601072_20170707_CS_2017_030-DE

ANNEXE 3 - montants en M€ HT

COLLEGES	OPERATIONS	2015 et antérieurs pour mémoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et suivants pour mémoire	total
Production - Usines									
Aff	Fandemay	0,01						0,07	0,08
Auray-Belle Ile	Tréauray	0,5	0,02	0	4	6,2	3,8		14,52
Auray-Belle Ile	Kergoudeler	0,65	0,01						0,66
Auray-Belle Ile	Houat-Hoëdic	1,6	0,12						1,72
Auray-Belle Ile	sécurisation et ressource belle ile	0,07	0,1				0,5	1	1,67
Blavet amont Pontivy	Keranna	0	0,02				0,05		0,07
Blavet océan	Langroise	0	0,03						0,03
EDM	Mangoër 2	8,83	0,02						8,85
EDM	Liscuit/Trégat x2	0			0	0	0	8,5	8,5
EDM	Mise à niveau des stations ESO	0,08	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2		1,08
EDM	Mise à niveau des réservoirs de tête	0,14	0,25	0,5	0,5	0,5	0,25		2,14
EDM	lagune décantation station ESO	0,06	0,16	0,16	0,16	0			0,54
EDM	Démolition de stations à l'arrêt	0,02	0,05	0,15	0,15	0,15			0,52
EDM	Déplacement canalisation	0,2	0,2	0,15	0,15	0,15	0,15		1
Ellé Inam	Barrégant	0,72	0,5	1					2,22
Ellé Inam	Toultreincq	0,18	0,03	0,9	1,5	0,1	0		2,71
Ellé Inam	Tourlaouen	0,15	0,4	0,3					0,85
Oust aval	Prassay	0,06	0,01				0,7		0,77
Ploermel	Lac au duc	0	0,02						0,02
Questembert	Le Logo	0					0,1		0,1
Scorff amont	Bot Coët	0,35	0,7	1,8	0,1				2,95
St Jacut	Carrois	0					0,05		0,05
Vannes Est Rhuys	Trégat 400 m3/h	4,75	3,3	0,2					8,25
Vannes Est Rhuys	cran	0,01					0,3	1,8	2,11
Vannes Nord	kerbotin	0	0,05						0,05
	sous-total		6,19	5,36	6,76	7,3	6,1		31,71
Production - Barrages									
Auray-Belle Ile	Barrage de Tréauray-sécurisation	1,42	0,02						1,44
Auray-Belle Ile	Barrage Borfloc'h	0,01	0,1	0,1					0,21
Auray-Belle Ile	barrage Bordilla	0	0,02						0,02
Auray-Belle Ile	barrage anthoureau	0	0,04						0,04
Ploermel	Barrage du Lac au Duc	0,25	0,06	1,2	0,3				1,81
Vannes est Rhuys	Barrage de Trégat	0,05	0,4				1		1,45
Vannes ouest	Barrage de Pont Sal	0,02	0,1	0,3	0,1				0,52
	sous-total		0,74	1,6	0,4	0	1		3,74
Production - ressources, recherches en eau et PPC									
EDM	Recherches en eau		0,55	0,38	0,33	0,27	0,3		1,83
EDM	PPC		0,35	0,47	0,4	0,32	0,24		1,78
	sous-total		0,9	0,85	0,73	0,59	0,54		3,61
	total Production		7,83	7,81	7,89	7,89	7,64		39,06

COLLEGES	OPERATIONS	2015 et antérieurs pour mémoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et suivants pour mémoire	total
Transport									
Aff	liaison Maxent (35) Fosse Noire	0	0,15				0	2	2,15
Auray-Belle Ile	RE Kerguero + AQTA 450/500	0	0,15	0,9	2,5				3,55
Auray-Belle Ile	réservoir supplémentaire à Locmaria	0	0,05						0,05
EDM	Lesquégué + Poulmar'h	0,02	0,13						0,15
	Total Transport		0,48	0,9	2,5	0	0		3,88



NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2017
CHIFFRES 2016

L'article 163 de la loi n° 2010-788 (article L.2224-5 du CGCT), lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016) - source AELB



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2016

Pour réduire les sources de pollution

- 8 500 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 6 200 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 420 nouvelles communes, ou groupements de communes ou 81 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 3 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- 3 500 assainissements autonomes dangereux pour les personnes ou pour l'environnement sont réhabilités avec une aide de l'agence de l'eau
- 330 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 746 km de cours d'eau sont restaurés et 2 290 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 228 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 3 710 hectares de zones humides sont restaurés et 855 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 105 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 360 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 146 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 348 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2016 l'agence de l'eau leur apporte 160 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 83 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 50 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 300 000 habitants
- solidarité dans les situations d'urgence : l'agence de l'eau débloque 450 000 euros d'aide d'urgence pour aider les collectivités après les inondations de juin 2016 dans la région Centre-Val de Loire, et 100 000 euros pour rétablir l'accès à l'eau après l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.

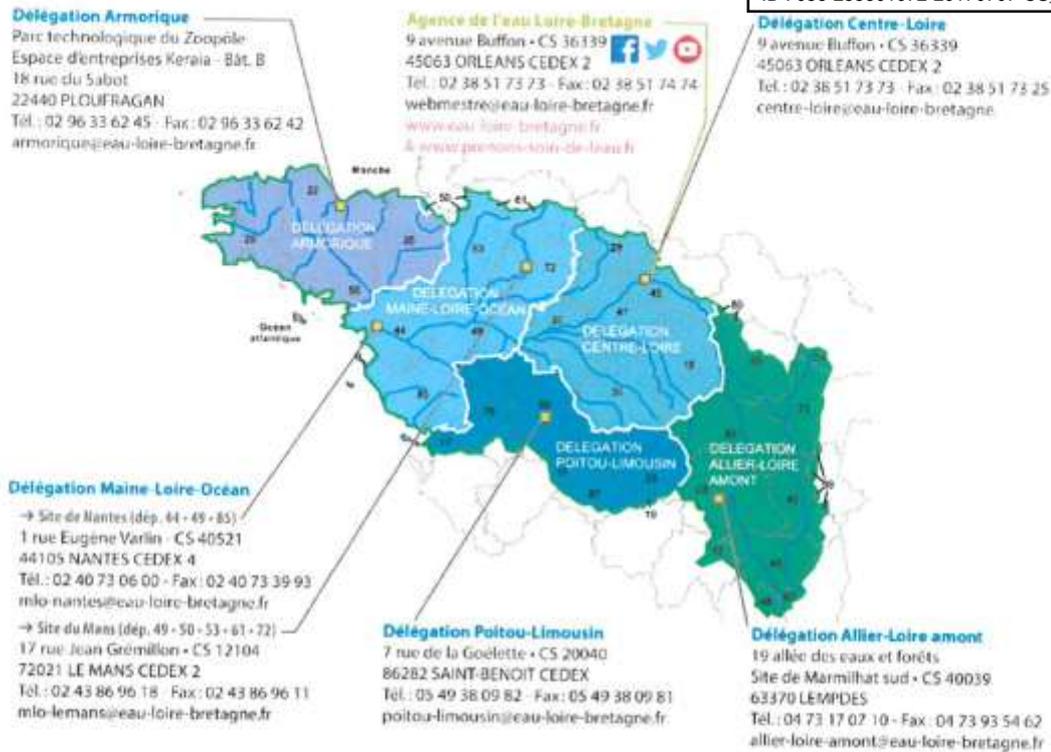


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vienne et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'Etat (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?

Téléchargez l'application gratuitement

L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux Android.

